



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT

Points Saillants

PERSPECTIVES ECONOMIQUES EN AFRIQUE 2025



Tirer le meilleur parti du capital de l'Afrique
pour favoriser son développement



TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	ii
Remerciements	iv
Points Saillants	1
Performances et perspectives économiques de l'Afrique	1
Mobiliser le capital de l'Afrique pour son développement : le rôle des institutions, de la gouvernance économique et de l'état de droit	26
Notes	40
References	42
Figures	
1 Performances et perspectives de croissance par région, 2022–26	3
2 Perspectives pour les principaux indicateurs macroéconomiques, moyenne, 2025–2026	6

AVANT-PROPOS

Le rapport 2025 sur les Perspectives économiques en Afrique (PEA) a été préparé dans un contexte mondial sans précédent. En avril 2025, des changements radicaux ont affecté les politiques commerciales des principales économies, avec des ramifications importantes pour l'ordre commercial mondial. Les principaux partenaires du développement ont annoncé des réductions importantes de l'aide, principalement en raison de l'évolution des priorités politiques nationales. Cette réduction resserrera sans aucun doute les financements mis à disposition des pays à faible revenu, en particulier ceux d'Afrique, qui dépendent fortement de l'aide internationale au développement.

Dans un contexte mondial de chocs multiples et récurrents et d'incertitude causé par les tarifs douaniers, il a fallu revoir à la baisse les perspectives de croissance de l'Afrique prévues dans le rapport de février 2025 sur les performances et les perspectives macroéconomiques, qui sont passées en 2025 de 0,2 point de pourcentage à 3,9 %, et de 0,4 point de pourcentage à 4,0 % en 2026. Malgré ce déclin, la croissance prévue dans 21 pays devrait dépasser 5 % en 2025. Leur résistance est le fruit de gains durement acquis au cours de la dernière décennie grâce à l'efficacité de leurs réformes intérieures, à la diversification relative de leur économie et leur meilleure gestion macroéconomique.

L'évolution du contexte économique mondial souligne, plus que jamais, que la dépendance extérieure n'est pas une bonne stratégie de développement. L'Afrique peut se développer avec fierté si elle parvient à

mobiliser et à utiliser efficacement son abondant potentiel de capitaux. Le continent n'est pas pauvre. Il est riche en ressources, mais ce capital est sous-utilisé. Pour un continent doté de richesses naturelles, d'entreprises dynamiques, de talents entrepreneuriaux et d'une population jeune et croissante, il est temps de changer de paradigme et d'ajuster le discours. Si l'Afrique investit dans son propre développement, tire parti de ses atouts et gère ses ressources avec sagesse, des possibilités illimitées s'offrent à elle pour s'affranchir de la dépendance et du mécénat extérieurs et réaliser son potentiel.

Le rapport sur les PEA 2025 est à la fois un diagnostic et une feuille de route. Il démontre qu'avec des réformes profondes et bien ordonnées, l'Afrique peut mobiliser 1 430 milliards de dollars supplémentaires en ressources nationales en exploitant adéquatement ses diverses formes de capital - fiscal, naturel, financier, commercial et humain, ce qui lui permettra d'accélérer sa croissance et la rendre inclusive et durable. Ce montant est supérieur au déficit de financement annuel de l'Afrique, estimé à 1 300 milliards de dollars. En disposer lui permettrait de réaliser ses Objectifs de développement durable d'ici à 2030. Mais pour ce faire, l'Afrique doit élargir sa base de revenus, réduire les fuites de ressources, formaliser son secteur informel dynamique, approfondir les marchés financiers nationaux, améliorer l'efficacité des dépenses publiques et donner à sa diaspora la possibilité d'exploiter son pouvoir de transformation.

Les institutions, la gouvernance économique et l'État de droit sont indispensables

pour garantir une gestion prudente, mais équitable des capitaux africains. Une gestion transparente des finances publiques, une garantie des droits de propriété et des systèmes juridiques prévisibles sont des principes fondamentaux qui peuvent renforcer la confiance des investisseurs et des citoyens. Leur renforcement permettra de débloquer les investissements à long terme, de réduire la fuite des capitaux et de veiller à ce que les rendements des capitaux africains profitent à tous les Africains.

Faire en sorte que le capital de l'Afrique soit mieux utilisé pour son développement est un impératif de gouvernance et de leadership. Cela nécessite un engagement en faveur de réformes susceptibles d'élargir l'espace fiscal, de renforcer

l'engagement du secteur privé et de tirer parti de son plus grand atout : sa population.

La Banque africaine de développement reste fidèle à sa mission qui est d'aider ses pays membres régionaux à réaliser leur potentiel de développement. Grâce à des investissements stratégiques, à un soutien politique et à des mécanismes de financement innovants, nous les aidons à catalyser la transformation de leur capital en résultats de développement réels, mesurables et durables.

Choisissons de faire en sorte que notre capital serve mieux nos concitoyens et mettons fin au paradoxe d'une abondance de capital qui coexiste avec la persistance de retards en matière de développement.

Dr. Akinwumi A. Adesina

Président, Groupe de la Banque africaine de développement



REMERCIEMENTS

Les Perspectives économiques en Afrique (PEA) 2025 ont été préparées au sein du complexe de la vice-présidence pour la gouvernance économique et la gestion des connaissances (ECVP), sous la direction générale et la supervision du professeur Kevin Chika Urama, économiste en chef et vice-président du complexe, avec le soutien de Ferdinand Bakoup, Adamon Mukasa, Amah Koffi et Jasma Salim Ahmed.

La préparation des chapitres a été supervisée par Anthony Simpasa, directeur du département Politique, prévision et recherche macroéconomiques (ECMR), et responsable de la production du rapport. L'équipe principale chargée de cette préparation était composée d'Anthony Simpasa (directeur, ECMR), Hammed Amusa (chef de division (responsable), ECMR.1), Alexandre Kopoin, Lacina Balma, Francis Leni Anguyo, Assi Okara, Martin Wafula Nandelenga, et Kebba Jammeh, tous de l'ECMR.1. Le chapitre 1 a été codirigé par Alexandre Kopoin et Lacina Balma, le chapitre 2 par Francis Leni Anguyo et Assi Okara, tandis que Hammed Amusa et Martin Wafula Nandelenga ont codirigé la préparation du chapitre 3. Winnifred Doe, Richard Dutu, Blaise Gnimassoun et Zackary Seogo ont contribué à diverses sections du rapport. Hamida Riahi, Félicie Zongo Kaboré, Marie Thérèse N'zi et Michael Abah ont apporté leur soutien administratif.

Les informations statistiques contenues dans le rapport ont été compilées par le département des statistiques, dirigé par Babatunde Samson Omotosho (directeur du département des statistiques, ECST) et

soutenu par Louis Koua Kouakou (chef de division, ECST.1), Anouar Chaouch, Soumaila Karambiri, Stephane Regis Hauhouot, Slim Jerbi et Beejaye Kokil, tous de l'ECST.1.

De précieuses contributions aux trois chapitres ont également été apportées par plusieurs experts tant au sein de la Banque africaine de développement qu'en dehors de celle-ci. Au sein de la Banque, ces experts proviennent d'ECMR.2, dirigé par Eugene Bempong et comprennent Amossou Omolola Chiazor, Herbert Ainembabazi, Sahawal Alidou, Mamadou Bah, Orieta Covi, Francis Kemeze, Patrick Mabuza, Michael Machokoto, Marvelous Kadzima, Steve Mbollo, et George Marbuah. Parmi les experts extérieurs, Kalu Ojah (Wits Business School, Université de Witwatersrand, Afrique du Sud), Christopher Kadongo (Wits Business School, Université de Witwatersrand, Afrique du Sud) et Amin Karimu (School of Economics, Université de Cape Town, Afrique du Sud) ont apporté leur contribution au chapitre 2. Le chapitre 3 a bénéficié des contributions du professeur Mare Sarr (Penn State University, États-Unis), du professeur Jonathan Munemo (Salisbury University, États-Unis), du professeur Peter Muriu (University of Nairobi, Kenya) et du Dr David Fadiran (School of Economics, University of Cape Town, Afrique du Sud).

Le rapport a également été enrichi par les commentaires du personnel de la Banque et d'experts externes. Au sein de la Banque, des commentaires et des suggestions ont été reçus d'une équipe d'économistes du Département de l'économie des pays (ECCE) dirigée par Desire J. M. Vencatachellum

(directeur principal), et comprenant Hervé Lohoues (chef de division, ECCE.1), Linguere M. Mbaye (chef de division, ECCE.2), et les économistes principaux - Edward Sennoga, George A. Kararach, Amadou Boly, Audrey Verdier-Chouchane, et Marcellin Ndong Ntah. Les autres réviseurs du département ECCE étaient Richard Antonin Doffonsou, Peter Engbo Rasmussen, et Salma Ettouhami. Des commentaires et suggestions supplémentaires ont également été reçus de John Muvavarirwa (Département Gouvernance et gestion économique), ainsi que de Leontine Kanziemo et Innocent Onah du Centre de gestion des ressources naturelles et d'investissement en Afrique (African Natural Resources Management and Investment Center).

Du côté externe, nos remerciements s'adressent à Christopher Adam (Université d'Oxford, Royaume-Uni), Léonce Ndikumana (Université du Massachusetts à Amherst, États-Unis), Steve Kayizzi-Mugerwa (Zziyika and Associates LLC), Ramos Mabugu (Université Sol Plaatje, Afrique du Sud), Busani Moyo (Université d'Afrique du Sud), Theophile T. Azomahou (Université Clermont Auvergne, CNRS-CERDI, France), John Mukum Mbaku (Université Weber State, Afrique du Sud), et le professeur John Mukum Mbaku (Université d'Afrique du Sud). Busani Moyo (Université d'Afrique du Sud), Prof. Theophile T. Azomahou (Université Clermont Auvergne, CNRS-CERDI, France), Prof. John Mukum Mbaku (Weber

State University, États-Unis), et Dr. Asanda Fotoyi (Université du Witwatersrand, Afrique du Sud).

Les notes pays ont été préparées par des économistes pays (voir le tableau ci-dessous) sous la direction et la supervision générales de Desire J. M. Vencatachellum, Directeur principal, ECCE, et coordonnés par Linguere M. Mbaye et Marcellin Ndong Ntah. Ces notes par pays ont été revues par le personnel de l'ECMR. L'équipe ECST (Anouar Chaouch), avec l'appui technique et la validation des responsables ECCE (Linguère Mbaye et Hervé Lohoues) et des économistes en chef pour chaque région - Afrique centrale (Amadou Boly) ; Afrique de l'Est (Guy Blaise Nkamleu et George Kararach) ; Afrique du Nord (Audrey Verdier-Chouchane) ; Afrique australe (Hervé Lohoues et Edward Sennoga) ; et Afrique de l'Ouest (Marcellin Ndong Ntah et Jacob Oduor). Tricia Baidoo a apporté un soutien administratif à l'équipe.

La couverture du rapport a été conçue par Laetitia Yattien-Amiguet et Justin Kabasele du département de la communication et des relations extérieures de la Banque. L'édition, la traduction et la mise en page ont été réalisées par une équipe de Communications Development Incorporated, dirigée par Bruce Ross-Larson et comprenant Joe Caponio, Mike Crumplar, Meta de Coquereau-mont, Christopher Trott et Elaine Wilson, avec le soutien de Debra Naylor pour la conception et de Jean-Paul Dailly et d'une équipe de JPD Systems pour la traduction.





POINTS SAILLANTS

PERFORMANCES ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'AFRIQUE

Bien que les performances économiques de l'Afrique se soient améliorées en 2024, la croissance reste fragile dans un contexte de chocs multiples et d'incertitude mondiale croissante. Sur l'ensemble du continent, la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel a légèrement augmenté, passant de 3,0 % en 2023 à 3,3 % en 2024, portée par la vigueur des dépenses publiques et de la consommation privée. Cette augmentation de la croissance en 2024 a été observée dans 29 des 54 pays africains. En outre, 10 pays africains, dont l'Angola, le Ghana, le Niger et l'Ouganda, ont enregistré une hausse de croissance de plus de 1,0 point de pourcentage entre 2023 et 2024. Toutefois, cette amélioration modeste a été éclipsée par des pressions inflationnistes persistantes, la dépréciation de la monnaie et le coût élevé de la dette. La fragmentation géopolitique croissante, les conflits régionaux et l'incertitude mondiale accrue, alimentée par les changements de politiques commerciales dans plusieurs pays, continuent de peser sur les perspectives à court et à moyen terme. En outre, les effets persistants du changement climatique, combinés aux conflits prolongés dans le Sahel, dans la Corne de l'Afrique et dans l'Est de la République démocratique du Congo, ont encore aggravé la vulnérabilité du continent, affectant directement l'activité économique dans ces régions et impactant indirectement les pays voisins.

Depuis janvier 2025, le monde a été confronté à de nouveaux chocs supplémentaires qui ont aggravé un paysage macroéconomique mondial déjà complexe. Parmi ces chocs figurent une série de nouveaux tarifs douaniers imposés par les États-Unis et des mesures de rétorsion annoncées et mises en œuvre par leurs partenaires commerciaux. La fluidité de la situation et l'incertitude qui l'accompagne font que son impact sur la croissance dépendra de la décision prise à l'issue de la suspension pour une durée de 90 jours, des droits de douane annoncés par les États-Unis le 2 avril 2025, lors du « Liberation Day ». Les États-Unis représentant environ 5 % du total des échanges mondiaux de marchandises de l'Afrique (exportations et importations), les droits de douane moyens de 10 % annoncés pourraient s'ajouter au régime douanier déjà en vigueur dans les relations commerciales entre les États-Unis et l'Afrique, hors exonérations de l'AGOA¹. Cette pause n'a toutefois guère contribué à dissiper les incertitudes, accentuant au contraire les incertitudes quant à l'avenir des politiques commerciales entre deux principaux partenaires commerciaux de l'Afrique, à savoir les États-Unis et la Chine. En outre, des droits de douane ont contribué à une baisse notable des prix des produits de base ainsi que de la valeur des actifs financiers.

Il est important de noter que les taux de croissance projetés pour l'Afrique en 2025 et 2026 dépasseront la moyenne mondiale et celle des autres régions, à l'exception de l'Asie émergente et en développement.

La croissance de l'Afrique devrait désormais s'accélérer, passant de 3,3 % en 2024 à 3,9 % en 2025, puis se raffermir à 4,0 % en 2026, mais ces projections représentent des révisions à la baisse de 0,2 et 0,4 point de pourcentage par rapport aux estimations du Rapport Performance et perspectives macro-économiques de l'Afrique 2025. La révision à la baisse des perspectives de croissance du PIB réel de l'Afrique est en grande partie due à l'impact de la faiblesse de l'activité économique mondiale, qui devrait affecter les exportations africaines. Toutefois, même en tenant compte du choc des droits de douane et de l'incertitude qu'il génère, 21 pays africains connaîtront une croissance de leur production de plus de 5 % en 2025. Parmi eux, quatre pays (l'Éthiopie, le Niger, le Rwanda et le Sénégal) pourraient atteindre le seuil minimal de 7 % considéré comme nécessaire pour lutter contre la pauvreté et parvenir à une croissance inclusive et soutenir un développement durable. Ces tendances positives témoignent de la résilience de certaines économies africaines malgré la multiplication des chocs, la baisse de l'aide publique au développement (APD) et la diminution des flux financiers extérieurs. Il est important de noter que les taux de croissance projetés pour l'Afrique en 2025 et 2026 dépasseront la moyenne mondiale et celle des autres régions, à l'exception de l'Asie émergente et en développement. En avril 2025, le Fonds monétaire international (FMI) a abaissé ses prévisions de croissance mondiale à 2,8 % en 2025 et à 3,0 % en 2026. Alors que la croissance devrait s'établir autour de 1 % en moyenne dans la zone euro et de 2,2 % en Amérique latine et dans les Caraïbes, seule l'Asie émergente et en développement afficherait une croissance moyenne nettement plus élevée, avec 4,6 % sur ces deux années.

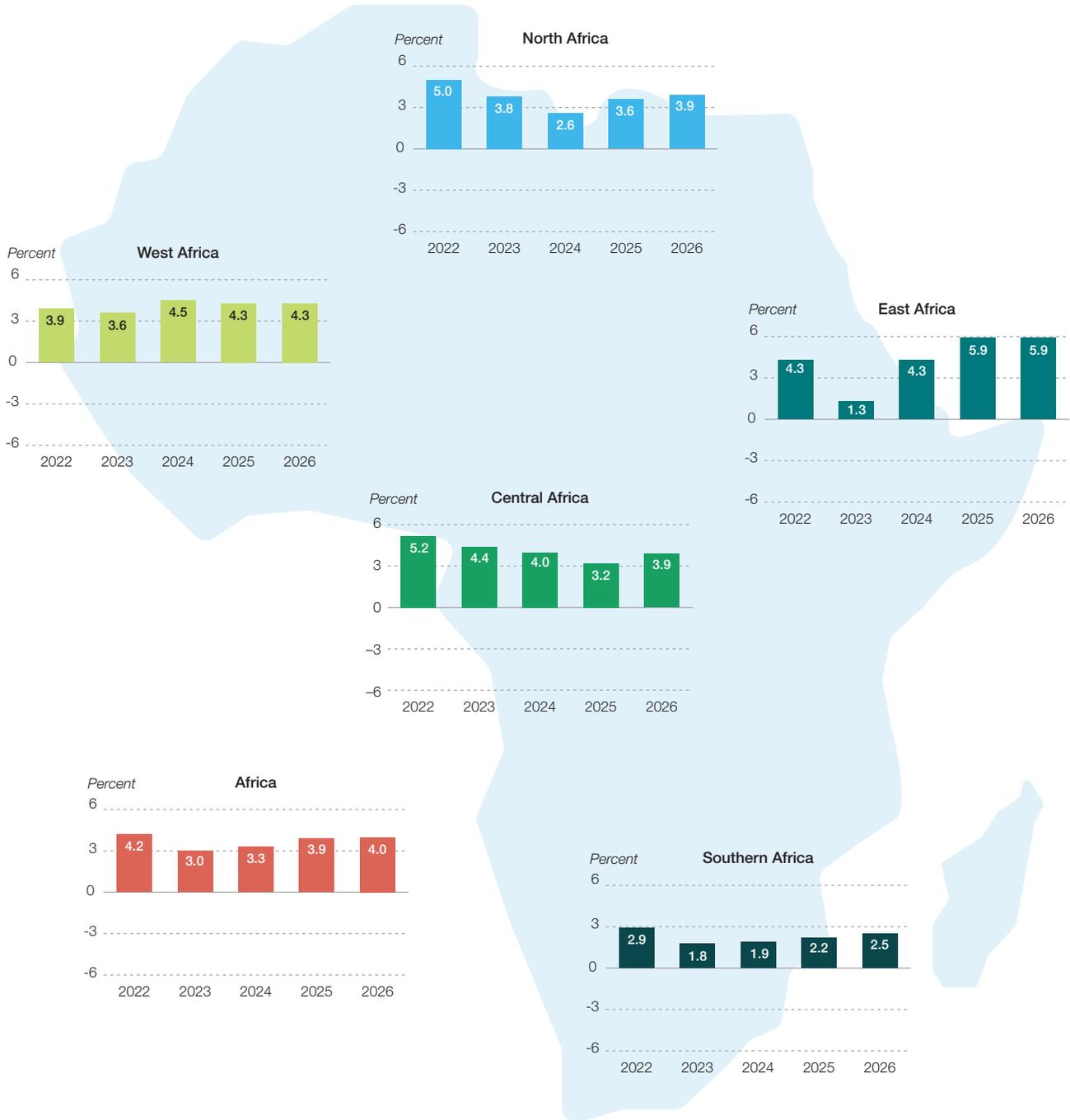
La croissance estimée du PIB réel par habitant en Afrique a légèrement augmenté, passant de 0,7 % en 2023 à 0,9 % en 2024. Malgré cela, ce taux demeure inférieur de 0,5 point de pourcentage à celui de l'Amérique latine et des Caraïbes, et de 2,9 points de pourcentage à celui de l'Asie, la région où le taux de croissance du revenu par habitant est le plus élevé. La croissance du PIB réel par habitant de l'Afrique devrait être de 1,5 %

en 2025 et pourrait atteindre 1,7 % en 2026. Ces chiffres représentent toutefois des révisions à la baisse par rapport aux projections de février 2025, qui étaient à 1,8 % en 2025 et 2,2 % en 2026, ce qui reflète la révision à la baisse de la croissance économique. Les perspectives de croissance du PIB par habitant évolueront également en fonction de la gravité des chocs en cours. La réalisation de taux de croissance économique élevés et résilients devrait être une priorité stratégique pour les pays africains, afin d'engendrer une croissance économique plus forte et d'accélérer la réduction de la pauvreté.

Le choc tarifaire et l'incertitude qui l'accompagne pourraient avoir un impact asymétrique sur les pays et les régions, en fonction de la solidité des marges de manœuvre macro-économiques existantes et de leur degré d'intégration au commerce mondial. Les performances et perspectives économiques masquent ainsi des variations interrégionales (figure 1) :

- **Afrique centrale.** En 2024, la croissance du PIB réel de la région a été en moyenne de 4,0 %, en baisse par rapport aux 4,4 % de l'année précédente selon le Rapport Performance et perspectives macroéconomiques de l'Afrique publié en février 2025. Elle devrait ralentir à 3,2 % en 2025 et à 3,9 % en 2026, soit 0,7 et 0,2 point de pourcentage de moins en 2025 et 2026, respectivement, par rapport aux estimations du rapport de 2025. La révision à la baisse de la région en 2025 est généralisée à l'ensemble des pays de la région. Outre l'incertitude commerciale, la croissance de la République démocratique du Congo est fortement entravée par le conflit dans l'est du pays, et celle de la Guinée équatoriale par la baisse de la production et des exportations d'hydrocarbures.
- **Afrique de l'Est.** La croissance dans la région devrait s'accélérer passant de 4,3 % en 2024 à 5,9 % en 2025 et 2026. Comparée à la projection de 5,3 % dans le Rapport performances et perspectives macroéconomiques de l'Afrique de 2025, la croissance de la région a été révisée à la hausse de 0,6 point de pourcentage en 2025 et à la baisse de 0,2 point de pourcentage en 2026. Ces variations reflètent la

FIGURE 1 Performances et perspectives de croissance par région, 2022–26



Source: Calculs du personnel de la Banque africaine de développement.

résilience de l'Éthiopie, du Rwanda, de Djibouti, de l'Ouganda et de la Tanzanie, qui devraient tous atteindre un taux de croissance moyen de 6% ou plus en 2025–2026. Cette tendance est soutenue par la poursuite des

investissements publics dans l'approfondissement des chaînes de valeur agricole nationales et le développement des infrastructures énergétiques nationales. La résilience de l'Afrique de l'Est aux chocs peut s'expliquer par la

Des politiques nationales coordonnées sont essentielles pour remédier aux faiblesses structurelles, notamment celles qui limitent l'approvisionnement en énergie et accentuent les déséquilibres entre l'offre et la demande

diversité de ses économies, étant parmi les plus diversifiées du continent, avec une part croissante des produits manufacturés dans le commerce intrarégional et une pénétration relativement forte du commerce régional. Par exemple, en 2023, le total des échanges commerciaux du bloc régional a augmenté de 13,1 % pour atteindre 12,1 milliards USD, et la part en pourcentage du commerce intra-CAE par rapport aux échanges totaux de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) a progressé pour atteindre 15 %².

- **Afrique du Nord.** Après une croissance modérée de 2,6 % en 2024, la région devrait enregistrer un rebond de 3,6 % en 2025 et de 3,9 % en 2026. Toutefois, ces prévisions reflètent des révisions à la baisse de 0,2 point de pourcentage chacune par rapport aux estimations du Rapport Performance et perspectives macroéconomiques de l'Afrique 2025 pour les deux années. Parmi les économies de la région, les prévisions pour l'Égypte ont été révisées à la baisse de 0,3 point de pourcentage en 2025 et de 0,5 point de pourcentage en 2026 ; pour la Libye, elles sont revues à la baisse de 0,6 et 0,2 point de pourcentage pour les mêmes années. Ces révisions à la baisse s'expliquent par une diminution potentielle des recettes d'exportation.
- **Afrique australe.** La croissance de la région, estimée à 1,9 % en 2024, devrait passer à 2,2 % en 2025 et à 2,5 % l'année suivante. Comparées aux projections du Rapport Performance et perspectives macroéconomiques de l'Afrique 2025, les prévisions ont été révisées à la baisse de 0,9 pour 2025 et 0,6 point de pourcentage pour 2026. Malgré les perspectives de faible croissance régionale, quelques pays (eSwatini, Zambie et Zimbabwe) devraient, selon les prévisions, enregistrer une croissance de 6 % ou plus en 2025. L'incertitude en matière de droits de douane devrait peser particulièrement sur les prévisions de la croissance du Botswana et du Lesotho au cours des deux prochaines années. Le Botswana peine à relancer sa croissance, le prix des diamants ayant souffert d'une série de chocs mondiaux, et l'incertitude actuelle pourrait encore l'affaiblir. Quant

au Lesotho, les exportations à destination des États-Unis, composées à 45 % de vêtements devraient être directement touchées par les nouveaux droits de douane. La croissance en Afrique du Sud, premier partenaire commercial des États-Unis sur le continent, devrait être de 0,8 % en 2025 avant de se redresser légèrement pour atteindre 1,2 % en 2026. Ses prévisions de croissance ont été révisées à la baisse de 0,9 point de pourcentage pour 2025 et de 0,6 point de pourcentage en 2026 par rapport aux estimations du Rapport Performance et perspectives macroéconomiques de l'Afrique de 2025. En plus des perturbations commerciales anticipées, les difficultés attendues dans l'exécution du budget en raison de la faiblesse des recettes et la persistance des goulets d'étranglement structurels pourraient freiner la perspective de croissance à moyen terme de l'Afrique du Sud.

- **Afrique de l'Ouest.** La croissance du PIB réel dans la région, estimée à 4,5 % en 2024, pourrait reculer légèrement à 4,3 % en 2025–2026, soit 0,3 point de pourcentage et 0,2 point de pourcentage de moins que les prévisions du Rapport Performance et perspectives macroéconomiques de l'Afrique 2025. À l'exception du Ghana, de la Sierra Leone et du Nigeria, tous les pays devraient enregistrer une croissance de 5 % ou plus en 2025. Cette tendance serait portée par le démarrage de la production de pétrole et de gaz (au Sénégal et au Niger) et par les effets combinés d'une forte demande intérieure, d'investissements publics et privés robustes et d'une augmentation de la valeur ajoutée dans les filières agricoles clés (en Côte d'Ivoire, en Gambie, au Mali et au Togo). Au Nigeria, le changement de la demande de ses partenaires commerciaux, notamment les États-Unis et la Chine, associé aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale et à une volatilité accrue des marchés financiers, assombrira davantage ses perspectives de croissance. La croissance attendue du pays est à 3,2 % en 2025 et à 3,1 % en 2026, soit une baisse de 0,3 et 0,5 point de pourcentage par rapport aux projections du Rapport Performance et perspectives macroéconomiques de l'Afrique 2025.

Comme indiqué ci-dessus, d'importants risques de baisse pèsent sur les perspectives de croissance de l'Afrique, même si certains pays pourraient maintenir une croissance plus élevée.

Les pays africains pourraient inverser cette tendance en limitant les effets des chocs et de l'incertitude sur les économies nationales. Cette perspective reste toutefois conditionnée par la maîtrise de l'inflation, laquelle pourrait être poussée par le choc des droits de douane et les anticipations de hausse des prix induites par un climat d'incertitude. Des politiques nationales coordonnées sont essentielles pour remédier aux faiblesses structurelles, notamment celles qui limitent l'approvisionnement en énergie et accentuent les déséquilibres entre l'offre et la demande sur les marchés alimentaires. La résolution du problème de l'endettement élevé en Afrique pourrait favoriser la croissance, à condition d'efforts accélérés pour restructurer la dette et renforcer la mobilisation des recettes et l'efficacité des dépenses publiques destinées à stimuler la productivité. La capacité de l'économie mondiale à absorber les effets des risques accrus et à soutenir la demande mondiale sera déterminante pour soutenir la croissance de l'Afrique. Parmi les risques de dégradation des perspectives figurent la restriction des échanges, qui pourrait freiner la croissance à la fois directement par la baisse de l'activité commerciale et économique et indirectement via les canaux financiers et d'investissement à travers une inversion des flux de capitaux due à une réduction de l'appétit des investisseurs pour le risque. L'inflation persistante en Afrique, alimentée par des goulets d'étranglement profondément ancrés dans l'offre intérieure et l'affaiblissement de l'efficacité de la politique monétaire face aux pressions inflationnistes liées à l'offre, pourrait freiner le rebond attendu de la croissance. La persistance et l'aggravation des conflits régionaux constituent des risques supplémentaires pour la reprise encore hésitante du continent.

Les pressions inflationnistes se sont maintenues, érodant les bénéfices d'une croissance plus soutenue. En 2024, l'inflation a atteint en moyenne 18,7 % dépassant les cibles à moyen terme dans de nombreux pays (figure 2). Cette inflation élevée est principalement alimentée par

des chocs sur l'offre alimentaire intérieure et par les effets de la dépréciation du taux de change. Quinze pays affichaient des taux d'inflation à deux chiffres cette année-là. Le taux d'inflation moyen de l'Afrique devrait baisser à 13,8 % en 2025 et à 9,9 % en 2026, marquant ainsi un retour pour la première fois à un chiffre depuis la pandémie. Toutefois, la baisse projetée est inférieure de 0,4 et 1,1 point de pourcentage par rapport aux prévisions du Rapport *Performance et perspectives macroéconomiques de l'Afrique 2025*. La dynamique de l'inflation projetée reflète une offre alimentaire favorable, en particulier dans les pays durement frappés l'année précédente par des chocs climatiques comme la sécheresse et les inondations. Elle s'explique également par la baisse des prix de l'énergie due à une offre excédentaire suite à la décision de l'OPEP+ (Organisation des pays exportateurs de pétrole et certains pays non membres) d'augmenter la production. La dissociation de la production agricole de sa dépendance à la pluviométrie grâce à une gestion durable de l'eau, à une utilisation accrue de semences résistantes à la sécheresse et à un soutien aux pratiques agricoles résilientes contribuera à atténuer les vulnérabilités face au changement climatique et offrira de meilleures perspectives de baisse de l'inflation à long terme. À cet égard, l'accélération de la mise en œuvre du programme de zones agro-industrielles spéciales (SAPZ, *Special Agro-Processing Zones*) du Groupe de la Banque africaine de développement axé sur le développement de chaînes d'approvisionnement agricole plus résilientes et sur l'intégration de techniques agricoles climato-intelligentes, constitue une initiative prometteuse pour la maîtrise de l'inflation dans les pays africains.

La hausse récente de l'inflation reflète également le creusement des déficits budgétaires sur l'ensemble du continent. Les déficits budgétaires ont grimpé en flèche à la suite des vastes plans de relance mis en place par les États pour atténuer les effets de la pandémie de Covid-19 sur les entreprises et les ménages. Alors que l'impact de la pandémie s'estompe et que les économies se redressent progressivement, certains pays ont adopté des mesures d'assainissement budgétaire

Dans la plupart des pays africains, ces pressions se sont atténuées à des degrés divers en 2024

FIGURE 2 Perspectives pour les principaux indicateurs macroéconomiques, moyenne, 2025–2026

Pays	Croissance du PIB réel	Inflation	Solde du compte courant	Solde budgétaire	Pays	Croissance du PIB réel	Inflation	Solde du compte courant	Solde budgétaire
Afrique du Sud	1,0	4,6	-1,8	-4,8	Madagascar	3,9	6,9	-6,3	-3,9
Algérie	3,5	3,8	-1,6	-12,1	Malawi	3,4	19,8	-17,4	-9,0
Angola	3,3	20,6	2,4	-1,9	Mali	5,8	2,5	-4,5	-2,6
Bénin	6,6	1,7	-5,6	-2,8	Maroc	3,8	2,1	-2,3	-3,4
Botswana	1,7	3,3	-7,4	-9,0	Maurice	3,0	2,8	-4,8	-5,8
Burkina Faso	5,3	1,9	-5,1	-5,3	Mauritanie	4,7	2,3	-7,9	-1,0
Burundi	3,8	35,0	-8,5	-4,8	Mozambique	3,1	5,0	-38,3	-4,9
Cabo Verde	5,1	1,6	-2,9	-2,1	Namibie	3,2	4,0	-16,0	-3,0
Cameroun	3,9	3,7	-2,8	-0,4	Niger	6,6	4,4	-5,4	-2,9
Comores	4,3	2,2	-4,6	-2,6	Nigeria	3,1	21,0	4,3	-4,1
Congo, Rép.	3,5	3,1	1,5	2,6	Ouganda	6,8	4,1	-6,6	-5,7
Congo, Rép. Dém.	5,0	7,8	-4,4	-2,8	Rép. centrafricaine	2,3	2,1	-6,7	-2,5
Côte d'Ivoire	6,3	2,6	-2,8	-3,0	Rwanda	7,7	4,8	-12,1	-4,7
Djibouti	6,4	2,2	20,7	0,0	São Tomé-et-Principe	3,6	8,2	-5,6	1,9
Égypte	3,9	19,9	-5,3	-6,2	Sénégal	8,7	2,3	-9,1	-7,4
Érythrée	3,3	5,0	13,0	-3,0	Seychelles	3,6	2,3	-8,5	-1,1
Éthiopie	7,5	13,5	-1,5	-1,8	Sierra Leone	4,6	17,4	-4,7	-3,5
Gabon	2,2	2,0	1,7	-3,9	Somalie	4,0	4,1	-7,9	-0,5
Gambie	5,4	7,9	-2,2	-1,5	Soudan	0,4	73,3	-8,2	-3,7
Ghana	4,6	12,3	2,0	-3,3	Soudan du Sud	8,1	36,7	-4,6	2,0
Guinée	5,8	6,5	-9,2	-2,3	eSwatini	5,6	4,4	2,0	-2,1
Guinée-Bissau	5,7	2,3	-4,3	-2,6	Tanzanie	5,9	3,3	-3,0	-3,0
Guinée équatoriale	-1,9	2,5	-3,9	-1,4	Tchad	2,3	3,8	-9,1	-1,4
Kenya	4,9	4,2	-3,2	-4,5	Togo	5,8	2,3	-3,1	-3,3
Lesotho	0,8	4,9	-5,8	0,0	Tunisie	2,1	6,3	-2,7	-5,1
Libéria	5,3	7,8	-18,8	-3,0	Zambie	6,1	9,9	-0,1	-3,6
Libye	4,9	3,6	6,7	4,7	Zimbabwe	5,0	16,6	1,6	-0,7

Note: La croissance du PIB et l'inflation sont exprimées en pourcentage, tandis que le solde du compte courant et le solde budgétaire sont exprimés en pourcentage du PIB. Cette carte thermique présente les perspectives des pays pour une sélection d'indicateurs macroéconomiques clés. Les pays sont classés selon trois critères: «vert» pour les bons résultats, «jaune» pour les résultats moyens, et «rouge» pour les résultats médiocres. Les pays dont la croissance du PIB réel est égale ou supérieure à 5% sont en vert, ceux dont la croissance est comprise entre 0 et 4,99% sont en jaune et ceux dont la croissance est négative en rouge. Les taux d'inflation inférieurs à 5% sont colorés en vert, les taux compris entre 5% et 9,9% sont en jaune et les taux à deux chiffres en rouge. L'excédent du compte courant est représenté en vert, les déficits inférieurs à 5% en jaune et les déficits supérieurs à 5% en rouge. Les déficits budgétaires inférieurs à 3% sont colorés en vert, les déficits compris entre 3% et 5% en jaune et les déficits supérieurs à 5% en rouge.

Source: Calculs du personnel de la Banque africaine de développement.

pour contenir la détérioration rapide des finances publiques. C'est le cas du Ghana, de l'Éthiopie et de la Zambie, qui ont appliqué des mesures d'austérité dans le cadre de la restructuration de leur dette.

Si les déficits budgétaires retrouvent progressivement leurs niveaux d'avant la pandémie, le

rythme reste lent, principalement en raison de déficits primaires élevés. Selon les estimations, le déficit budgétaire moyen de l'Afrique s'est légèrement creusé, passant de 4,4% du PIB en 2023 à 4,7% du PIB en 2024, en grande partie à cause de la hausse du déficit primaire, qui est passé de 1,6% à 2,2% du PIB.

Ce creusement du déficit primaire reflète l'augmentation des investissements publics dans les infrastructures dans plusieurs pays. Si le déficit budgétaire moyen de l'Afrique devrait légèrement diminuer par rapport à 2024 pour atteindre 4,5 % du PIB en 2025–2026, ce niveau reste supérieur de 0,4 point de pourcentage à la prévision figurant dans le rapport *Performance et perspectives macroéconomiques de l'Afrique 2025*, et demeure au-dessus de l'objectif conventionnel de convergence macroéconomique fixé à 3 % du PIB.

Les pressions sur les taux de change s'atténuent, mais la dynamique reste contrastée.

Dans la plupart des pays africains, ces pressions se sont atténuées à des degrés divers en 2024. Sur les 28 pays ayant connu une dépréciation de leurs monnaies en 2023, les monnaies nationales dans 17 de ces pays (plus de 60%) ont inversé leurs pertes ou enregistré un ralentissement du taux de dépréciation. Par exemple, le rand sud-africain et le shilling kenyan ont regagné du terrain en 2024, s'appréciant respectivement de 0,7 % et de 3,1 %. Le rand sud-africain s'est redressé à la suite de la formation d'un gouvernement d'unité nationale. Le shilling kenyan a profité de l'amélioration du sentiment du marché et des entrées de capitaux, après le remboursement réussi des euro-obligations arrivant à échéance en juin 2024. À l'exception des monnaies de la Guinée, de la Mauritanie et des Seychelles, qui sont passées d'une appréciation à une forte dépréciation, la plupart des pays dont les monnaies étaient stables ou en hausse en 2023 ont maintenu cette tendance en 2024. C'est notamment le cas du franc CFA, de l'escudo cap-verdien, du dobra de São Tomé et Príncipe et du franc comorien, qui sont restés globalement stables. À l'avenir, les monnaies africaines pourraient subir des pressions de dépréciation accrues s'il n'y a pas de résolution positive durable aux changements de politique commerciale à la fin du moratoire actuel.

Le déficit moyen des comptes courants devrait se creuser et passer de 1,8 % du PIB en 2024 à 2,6 % du PIB en 2025–2026. Cette détérioration projetée est supérieure de 0,1 point de pourcentage aux prévisions du Rapport *Performance et perspectives macroéconomiques de l'Afrique*

publié en février 2025. Elle s'explique en grande partie par un creusement du déficit commercial en raison de la baisse prévue de la demande d'exportations entraînée par un affaiblissement de l'économie mondiale. Alors que les importations pourraient être limitées, du fait du durcissement des conditions commerciales lié à l'imposition de droits de douane élevés et de l'incertitude qui les accompagne, la contraction potentielle des exportations pourrait propager des déséquilibres extérieurs, en raison de l'impact direct des droits de douane, s'ils se matérialisent. Cet impact pourrait émaner d'effets secondaires, principalement par l'intermédiaire de pays tiers ayant une exposition commerciale importante à des pays fortement touchés par les tensions commerciales en cours et l'incertitude mondiale. Par exemple, l'incertitude pesant sur la demande mondiale globale pourrait entraîner une baisse des recettes d'exportation pour de nombreux pays d'Afrique dépendants du commerce international.

Bien que l'on estime que les flux financiers extérieurs à destination de l'Afrique ont rebondi en 2023, la tendance à la baisse de l'aide de la part des principaux donateurs, combinée à une incertitude mondiale accrue, laisse présager une baisse des flux entrants à court et à moyen terme. Le total des flux financiers extérieurs vers l'Afrique – investissements directs étrangers, investissements de portefeuille, aide publique au développement et envois de fonds – a augmenté de 7,3 % pour atteindre 204,6 milliards USD en 2023 après une baisse de 13,2 % l'année précédente. Ce chiffre représentait environ 7 % du PIB du continent pour cette année-là. La progression des flux entrants s'explique par une forte réduction des sorties nettes de portefeuille. En 2023, les flux de portefeuille se sont inversés, passant de sorties nettes de 23,1 milliards USD à des entrées nettes de 322,9 millions USD, soit une amélioration de plus de 100 %. Cependant, les investissements directs étrangers (IDE) en Afrique ont diminué de 3,4 % pour atteindre 52,6 milliards USD en 2023, reflétant la tendance mondiale à la baisse dans les pays en développement. L'Aide Publique au Développement (APD) a chuté de presque 3% en 2023. Les réductions d'aide anticipées et annoncées

La tendance à la baisse de l'aide de la part des principaux donateurs, combinée à une incertitude mondiale accrue, laisse présager une baisse des flux entrants à court et à moyen terme

pourraient réduire davantage les flux d'APD vers l'Afrique. Les transferts de fonds des migrants, qui représentent la source la plus stable de flux financiers externes de l'Afrique, ont baissé de 6,2 % pour atteindre 91,1 milliards USD en 2023. Ce recul a inversé une progression consécutive sur deux années après la Covid-19 et pourrait être dû à des effets de valorisation.

Le montant total de l'aide publique au développement (APD) en faveur de l'Afrique a également diminué de près de 3 % en 2023, marquant une deuxième baisse consécutive depuis 2021, reflétant principalement l'évolution du paysage de l'aide mondiale. En 2023, l'APD totale des pays du Comité d'aide au développement en faveur de l'Afrique s'élevait à 35,9 milliards USD, dont plus de 40 % provenaient des États-Unis. Les réductions d'aide prévues et annoncées, avec en tête celle des États-Unis par l'intermédiaire de l'USAID, pourraient encore réduire les flux d'APD vers l'Afrique d'environ 7 % en 2025 par rapport à 2023. Les envois de fonds, qui constituent la source la plus stable de flux financiers extérieurs à destination de l'Afrique, se sont contractés de 6,2 % à 91,1 milliards USD en 2023. Cette baisse a effacé les gains enregistrés au cours des deux années suivant la pandémie de Covid-19. Elle pourrait être due à des effets de valorisation.

Les ratios de dette publique se stabilisent, mais restent supérieurs aux niveaux d'avant la pandémie, soit environ 50 % pour la période 2015–19. Les pays africains constatent les effets bénéfiques de l'assainissement budgétaire sur la dette. Après le choc de la pandémie de Covid-19, plusieurs pays africains ont pris des mesures politiques – rationalisation des dépenses et renforcement de la collecte des recettes – pour rétablir la santé budgétaire. En conséquence, le ratio dette/PIB médian est estimé à environ 65,5 % en 2024, contre 66,3 % en 2023. Le ratio d'endettement devrait se stabiliser en dessous de 65 % en 2025 et 2026. Avec une part disproportionnée de dette commerciale, en grande partie libellée en dollars américains et assortie de coûts élevés du service de la dette, le fardeau de la dette de l'Afrique reste une préoccupation

politique majeure. Les remboursements en capital de la dette extérieure pourraient à eux seuls dépasser 61 milliards de dollars en 2025, ce qui représente environ 69 % du service total de la dette. Cette situation risque d'exacerber les pressions sur les liquidités sur le continent, principalement parce que la majeure partie de la dette est due à des prêteurs commerciaux, ce qui entraîne des charges d'intérêt plus élevées. On estime que les pays africains paient 500 % d'intérêts en plus lorsqu'ils empruntent sur les marchés financiers internationaux par rapport aux taux qu'ils pourraient obtenir en empruntant auprès d'institutions financières multilatérales de développement telles que la Banque mondiale ou la Banque africaine de développement. La dette intérieure a également augmenté depuis 2010, passant de 32 % de la dette publique totale à 39 % en 2023. Capitaliser les institutions financières africaines et favoriser le développement du marché des capitaux créeront des opportunités pour le marché de la dette en monnaie locale et contribueront à réduire l'exposition des pays à la dette extérieure et au risque de change. Cependant, sous sa forme actuelle, l'emprunt intérieur par le biais de l'émission de titres d'État fait grimper les taux d'intérêt, ce qui a un effet d'éviction sur les prêts au secteur privé, car les banques commerciales choisissent de privilégier les actifs du Trésor, moins risqués, mais à haut rendement.

Malgré les vulnérabilités, le risque d'une crise systémique de la dette en Afrique semble largement contenu. Avec des ratios d'endettement en baisse et des efforts de restructuration qui donnent des résultats positifs, le nombre de pays exposés au risque de surendettement s'est stabilisé. Depuis 2021, le nombre de pays en situation de surendettement est resté stable entre sept et neuf jusqu'en mars 2025 ; deux pays – la Gambie et le Ghana – sont passés d'une notation de surendettement à une notation de surendettement à haut risque.

Si l'escalade des guerres commerciales illustre les vulnérabilités liées à une dépendance excessive au commerce extérieur et aux chaînes de valeur mondiales, elle représente également une occasion pour les pays

africains d'accélérer le commerce intrarégional et la diversification économique.

Pour en atténuer l'impact, les pays africains devraient diversifier leurs marchés d'exportation, en réorientant leurs échanges vers les marchés intrarégionaux en Afrique et vers d'autres partenaires commerciaux potentiels en Asie, au Canada, en Amérique latine, au Moyen-Orient, dans l'Union européenne et dans d'autres pays européens. Les guerres commerciales croissantes incitent les pays africains à mettre pleinement en œuvre l'Accord établissant la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et à rendre opérationnels d'autres accords de longue date afin d'éliminer les barrières commerciales et non commerciales régionales et d'accélérer la diversification économique. Les pays africains devraient donc repenser leur stratégie économique et leurs relations avec leurs partenaires extérieurs. Ils doivent approfondir la diplomatie économique et mettre en œuvre des protocoles sur la libre circulation des biens et des personnes sur le continent. Cela nécessitera une coordination efficace des politiques entre les pays afin d'accélérer les bénéfices des échanges avec des partenaires non régionaux tout en atténuant le risque de dumping, un scénario dans lequel l'Afrique devient un marché pour d'importants volumes d'importations détournées d'autres pays.

À court terme, les priorités politiques devraient se concentrer sur le rétablissement de la stabilité macroéconomique, mais leur conception et leur impact seront propres à chaque pays.

- *Gestion coordonnée des politiques monétaire et budgétaire:* L'inflation reste obstinément élevée et les outils traditionnels de la politique monétaire se sont révélés inefficaces pour la faire baisser, en particulier dans les pays importateurs nets de denrées alimentaires et d'énergie. Pourtant, la politique monétaire, complétée par la prudence budgétaire, peut encore faire baisser l'inflation. Dans les pays dotés de systèmes financiers bien développés et de solides mécanismes de transmission, la politique monétaire devrait rester austère, soutenue par un engagement fort en faveur de l'indépendance de la banque centrale. Parallèlement, la politique budgétaire doit soutenir

les populations les plus vulnérables. Lorsque la politique monétaire restrictive entraîne des pressions sur le système financier, les pays doivent déployer des outils macroprudentiels tels que des ratios de capital et de liquidité solides pour faire face aux risques financiers émergents.

- *La prudence budgétaire, une meilleure productivité de la dette, l'amélioration de la gouvernance et les réformes institutionnelles doivent rester une nécessité:* Le meilleur moyen de sortir de l'endettement est de faire croître l'économie, mais la restriction budgétaire pourra être justifiée dans les pays où la marge de manœuvre budgétaire est limitée et où les remboursements de la dette sont élevés. Les gouvernements devront alors éviter les coupes procycliques dans les services publics essentiels et dans les investissements dans des infrastructures cruciales qui favorisent la croissance. La création de règles et de conseils budgétaires nationaux et le renforcement des bureaux de gestion de la dette existants peuvent contribuer à atténuer les difficultés budgétaires et le surendettement. Ces conseils devraient avoir pour mandat clair de fournir des conseils politiques éclairés aux gouvernements. À cet égard, le Réseau de l'initiative des gestionnaires de la dette africaine et le Forum sur la gestion de la dette pour l'Afrique lancée par le Groupe de la Banque africaine de développement en 2024 constituent des plateformes utiles pour l'apprentissage par les pairs et l'harmonisation des politiques entre les pays. Pour renforcer l'impact de ces initiatives, il est urgent d'augmenter les financements confessionnels grâce à un soutien accru de la communauté internationale, les banques multilatérales et régionales de développement pouvant étudier les possibilités de maximiser leurs bilans pour augmenter les prêts aux pays membres régionaux.
- *Adopter des régimes de taux de change flexibles:* Pour faire face aux chocs fréquents et aux inversions des flux de capitaux qui en résultent, les pays pourraient adopter un régime de taux de change flexible, qui est connu pour être un amortisseur de chocs, en particulier face aux chocs externes³. De

Le meilleur moyen de sortir de l'endettement est de faire croître l'économie, mais la restriction budgétaire pourra être justifiée dans les pays où la marge de manœuvre budgétaire est limitée et où les remboursements de la dette sont élevés



La restructuration de la dette, si elle est effectuée rapidement, peut empêcher les pays de tomber dans le surendettement

même, les gouvernements africains devraient supprimer les obstacles financiers et autres à l'investissement et les exportations concernant un secteur particulier, afin de consolider les recettes et les réserves en devises. Cela pourrait contribuer à stabiliser le taux de change. En outre, l'intervention sur le marché des changes peut être ajoutée à la panoplie des réponses politiques afin d'éviter que des flux de capitaux perturbateurs ne se transforment en crise financière. Les pays dotés d'un régime crédible et transparent de ciblage de l'inflation pourraient également ancrer les attentes en matière d'inflation et limiter l'accumulation de fortes pressions inflationnistes.

- *Restructurer de façon préventive la dette*: Les progrès actuels au Ghana et en Zambie démontrent que la restructuration de la dette, si elle est effectuée rapidement, peut empêcher les pays de tomber dans le surendettement. Ainsi, la restructuration préventive de la dette au titre du Cadre commun du G20 peut éviter à d'autres pays de tomber dans une situation de surendettement et de défaut de paiement potentiel. Alors que les pays en situation de surendettement doivent prendre des mesures stratégiques pour faire face à la crise et restructurer leur dette, les banques multilatérales de développement et la communauté internationale dans son ensemble doivent veiller à ce que les conclusions du traitement de la dette soient rapides, responsables, plus équitables, mieux coordonnées et transparentes afin de préserver la crédibilité des initiatives en cours en matière de dette. L'architecture financière internationale devrait être réformée afin d'être plus souple et mieux adaptée à un contexte économique mondial en pleine mutation. Cependant, les pays ont un rôle tout aussi important à jouer pour éviter de tomber dans le piège de l'endettement. Les analyses de la viabilité de la dette et les stratégies de restructuration de la dette à moyen terme doivent faire partie intégrante des outils de gestion de la dette dont disposent les décideurs politiques. Les mesures réactives ont en effet tendance à être longues et coûteuses.
- *Réduire la dépendance à l'égard de l'aide*: Compte tenu des réductions actuelles de

l'aide et des tendances à la baisse de l'aide au développement, les gouvernements africains doivent prendre des mesures délibérées pour réduire la part de l'aide dans les budgets nationaux afin de préserver leur autonomie budgétaire et la flexibilité de leurs politiques. Les principales stratégies consistent à renforcer la mobilisation des recettes nationales en modernisant les systèmes fiscaux et en comblant les lacunes, à lutter contre les flux financiers illégitimes, à améliorer l'efficacité et la transparence des dépenses publiques et à promouvoir des politiques favorables à l'investissement afin d'attirer les capitaux privés locaux et étrangers (voir les chapitres 2 et 3 pour plus de détails).

- *Lutter contre l'insécurité et ses conséquences socio-économiques*: Les conflits internes et l'insécurité réduisent la capacité des pays touchés à réaliser des investissements essentiels dans le capital humain, les infrastructures et l'agriculture, entraînant ainsi des pertes de productivité dans de nombreux secteurs de l'économie. En outre ils réduisent les recettes publiques en détournant une partie de l'assiette fiscale au profit des dépenses militaires. En moyenne, la croissance annuelle des pays africains en conflit est inférieure d'environ 2,5 points de pourcentage comparée à celle de leurs homologues relativement stables, et l'impact cumulé sur le PIB par habitant augmente avec le temps⁴. Les conflits et l'insécurité affectent également l'environnement des entreprises, entravent les investissements privés et perturbent les flux commerciaux, avec des conséquences durables sur la croissance économique. Les conflits internes et l'insécurité ont souvent une dimension régionale, leurs effets se répercutant sur les États voisins. Les pays africains devraient reconnaître le lien entre développement et sécurité, investir dans des infrastructures durables et prendre des mesures préventives pour éviter que les faiblesses émergentes en matière de gouvernance ne se transforment en conflits à grande échelle. À terme, le partage des dividendes de la croissance permettrait de mettre en place un programme national inclusif et un environnement pacifique propice à la coexistence.

À moyen et long terme, les priorités politiques devraient se concentrer sur des réformes structurelles visant à stimuler l'offre et favoriser la compétitivité des économies africaines.

- *Mobiliser les investissements du secteur privé dans les secteurs clés* : Des investissements publics efficaces financés par la dette publique dans des domaines tels que les infrastructures de transport et d'énergie réduiront le coût des affaires. Les investissements dans les infrastructures publiques catalyseront l'innovation et les retombées technologiques et ouvriront l'économie à la participation privée afin d'accélérer le rythme de la transformation et de la diversification économique. Cela peut contribuer à réduire l'exposition des pays à la volatilité des prix des produits de base, qui a eu des effets dévastateurs sur la croissance de l'Afrique. Par exemple, l'investissement privé dans les chaînes de valeur agricole augmentera la production alimentaire, améliorera la transformation et la valeur ajoutée, renforcera la compétitivité et réduira la dépendance à l'égard des importations de denrées alimentaires, ce qui permettra au pays d'économiser ses maigres devises. De même, l'amélioration de la capacité nationale de raffinage des produits pétroliers dans les pays producteurs de pétrole peut contribuer à réduire la dépendance à l'égard des chaînes d'approvisionnement mondiales, à réduire la vulnérabilité de l'Afrique à la volatilité des prix du pétrole et à promouvoir l'industrialisation et la création d'emplois.
- *Politiques de contenu local et d'approvisionnement préférentiel* : Les politiques telles que le contenu local et les marchés publics préférentiels visant à encourager la demande intérieure de biens et de services afin de stimuler la croissance des petites, moyennes et grandes entreprises en Afrique devraient être prioritaires. Elles pourraient favoriser les liens en amont et en aval avec les petites entreprises et faciliter l'approfondissement des marchés intérieurs, renforcer le commerce intrarégional, en particulier pour les produits manufacturés, sur la base d'avantages comparatifs et concurrentiels, et réduire la vulnérabilité aux chocs récurrents qui affectent les chaînes de

valeur mondiales.⁵ Par exemple, les pays pourraient adopter une législation sur les marchés publics afin de donner la priorité aux biens et services fabriqués dans des pays africains, au moins à hauteur d'un pourcentage et suivant des normes de qualité convenus. Cela contribuera à créer des emplois, à stimuler le commerce intrarégional et à réduire la vulnérabilité aux chocs commerciaux mondiaux. Dans l'ensemble, ces politiques qui peuvent renforcer les capacités de production sur les marchés intérieurs sont des situations gagnant-gagnant pour l'intégration régionale, la résilience économique et la durabilité mondiale.

- *Favoriser la souveraineté alimentaire* : La récurrence de chocs multiples – hausse des prix des denrées alimentaires, perturbation des chaînes d'approvisionnement et de la logistique, dépréciation des taux de change – impose un coût important aux denrées alimentaires et les maintient hors de portée de la majorité des populations pauvres d'Afrique, ce qui constitue une manifestation évidente de l'absence de souveraineté économique et alimentaire. L'amélioration de la souveraineté alimentaire permettra aux communautés de produire leur propre nourriture de manière plus durable et plus appropriée sur les plans social et culturel. Les États africains devraient mettre en œuvre des actions politiques coordonnées pour investir dans des technologies telles que la collecte et la gestion durables de l'eau pour répondre aux chocs, en particulier ceux causés par des catastrophes naturelles récurrentes. Les zones agro-industrielles spéciales (SAPZ) soutenues par la Banque africaine de développement peuvent constituer un point d'entrée pour les pays en matière d'investissement dans les infrastructures du système alimentaire, qui améliorerait la gestion des exploitations agricoles, le stockage, la distribution, la commercialisation et la prévention des pertes après récolte.
- *Politiques de franchisage* : La promotion de politiques de franchisage peut aider les pays à compléter les politiques de contenu local, à tirer parti du savoir-faire technologique des entreprises étrangères et à promouvoir les investissements transfrontaliers entre pays

Les investissements dans les infrastructures publiques catalyseront l'innovation et les retombées technologiques et ouvriront l'économie à la participation privée afin d'accélérer le rythme de la transformation et de la diversification économique

L'accélération de la mise en œuvre de la ZLECAf élargira le marché des biens et des services et mettra les pays africains sur un meilleur pied.

africains, à renforcer les économies nationales et à réduire les externalités environnementales du commerce des matières premières non transformées, en particulier dans les pays où les capacités techniques et financières sont insuffisantes. Les pays riches en ressources naturelles devraient privilégier une combinaison de politiques de contenu local, de marchés publics préférentiels et de franchisage afin d'encourager l'enrichissement des ressources naturelles et la création de valeur ajoutée sur les marchés locaux et régionaux, plutôt que l'extraction sans entrave et le commerce de produits primaires non transformés. Pour maximiser les avantages du franchisage, les pays doivent identifier leurs avantages comparatifs en matière de ressources et mettre en œuvre une politique industrielle globale visant à renforcer les capacités nationales tout au long des chaînes de valeur de la production. Cela favoriserait la création progressive d'emplois, l'amélioration des compétences pour la création de valeur ajoutée et le transfert de technologie dans les modèles de franchisage requis qui servent au mieux leurs propres intérêts et sont adaptés à leur propre contexte.

- *Intégration économique et commerce régionaux* : Dans le contexte mondial actuel, l'intégration et la mise en œuvre complètes de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) afin d'approfondir l'intégration régionale et d'accroître le commerce intrarégional sont devenues une nécessité urgente. L'accélération de la mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale africaine élargira le marché des biens et des services et mettra les pays africains en meilleure position pour améliorer la résilience de leurs économies et amortir les impacts des tensions commerciales récurrentes et des perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales. Mise en œuvre de manière stratégique, parallèlement à des politiques industrielles stratégiques, dont certaines sont énumérées plus haut, la ZLECAf a le potentiel de favoriser l'industrialisation, la création d'emplois et l'investissement dans les pays africains, renforçant ainsi la compétitivité mondiale des économies africaines à moyen et à long terme.

- *Des partenariats stratégiques pour mobiliser le financement international du développement* : Compte tenu de l'environnement financier international difficile et des besoins de financement croissants, en particulier pour la transition verte, les pays africains continueront à avoir besoin de plus de partenariats stratégiques et du soutien de la communauté internationale, y compris des banques multilatérales et régionales de développement, pour mobiliser un financement du développement à long terme abordable. Les réformes en cours du système financier international, comme indiqué dans le rapport Perspectives économiques en Afrique de 2024, et les plateformes internationales telles que le Financement du développement, offrent à la communauté internationale la possibilité de démontrer son soutien continu à la fourniture de financements abordables pour l'investissement dans des secteurs essentiels à la croissance et à la résilience au changement climatique en Afrique. L'intégration régionale et continentale renforcera la solidarité et amplifiera la voix collective de l'Afrique dans la gouvernance financière et la gestion de la dette au niveau mondial. Maintenir une voix collective est essentiel pour mobiliser le soutien mondial en faveur de plusieurs innovations financières susceptibles de relever les défis budgétaires des pays. Parmi celles-ci, on notera la réorientation des droits de tirage spéciaux (DTS) par l'intermédiaire des banques multilatérales de développement afin de les utiliser pour financer le développement en Afrique.

Stimuler la mobilisation efficace et l'utilisation efficace du capital domestique

La croissance de l'Afrique a été relativement forte malgré de multiples chocs mondiaux et internes, mais la transformation socio-économique est restée lente et inégale. Bien que la croissance ait été en moyenne de 3,8 % par an au cours des quatre dernières décennies (la deuxième après l'Asie en développement), elle reste insuffisante par rapport aux 7 à 10 % nécessaires sur plus de cinq décennies pour réaliser les aspirations de l'Agenda 2063 de l'Union africaine

et atteindre les objectifs de développement durable (ODD)⁶.

La lenteur de la transformation socio-économique de l'Afrique reste un paradoxe.

Alors que la pauvreté reste très largement répandue en Afrique, le continent bénéficie de ressources riches et variées, incluant le capital naturel, le capital humain, le capital d'entreprises et le capital financier qui, si elles étaient correctement exploitées, fourniraient les conditions nécessaires à une transformation rapide. Par exemple, l'Afrique abrite 30 % des réserves minières mondiales, plus de 65 % des terres arables non cultivées, plus de 624 millions d'hectares de forêts, ainsi que certains des plus longs fleuves au monde, le Nil (#1) et le Congo (#9). La jeunesse de la population africaine est l'un de ses principaux atouts : plus de 60 % de la population a moins de 25 ans et, selon les projections, l'Afrique abritera un quart de la population mondiale en 2050.

Malgré l'abondance de ses ressources et le fait que près de 80 % des dépenses publiques sont financées par des ressources intérieures, le ratio recettes publiques sur PIB de l'Afrique est inférieur à celui des autres régions du monde. La part des dépenses publiques financées par les recettes intérieures est passée de 72,5 % en 2015 à environ 78 % en 2023, mais les recettes intérieures de l'Afrique n'ont augmenté que modestement de 2,3 points de pourcentage, pour atteindre 19,8 % du PIB au cours de la même période. Le ratio recettes publiques sur PIB de l'Afrique est inférieur à celui de l'Europe et de l'Asie centrale (41,0 %), de l'Amérique latine et des Caraïbes (28,6 %) et de l'Asie de l'Est et du Pacifique (26,2 %), bien qu'il soit légèrement supérieur à celui de l'Asie du Sud (17,9 %).

En pourcentage du PIB, les flux vers l'Afrique de l'aide publique au développement (APD) ont diminué de manière constante entre 2021 et 2023, et cette tendance à la baisse devrait se poursuivre malgré l'importance du soutien international dans le financement du développement de l'Afrique. Ces flux ont diminué pour atteindre environ 2,1 % du PIB en 2023, contre 2,6 % du PIB en 2020, leur niveau le plus

élevé depuis 2010, principalement en raison de l'importance de l'aide au développement liée cette année-là à la pandémie de Covid-19. Seuls quelques pays avancés ont constamment atteint le seuil de 0,7 % du revenu national brut (RNB) fixé pour l'APD⁷. Comme noté précédemment, les pays donateurs ont annoncé d'importantes réductions de leur financement. Déclenchées par le changement des priorités de la politique intérieure des pays donateurs, ces réductions de l'aide pourraient créer un déficit de financement pour les pays africains à faible revenu dont les budgets dépendent de façon significative de l'aide internationale au développement.

L'Afrique dispose du potentiel qui lui permettra de mobiliser et d'utiliser ses propres capitaux pour accélérer le développement et construire des économies plus résilientes.

La mobilisation efficace de ses ressources intérieures, riches et diverses, doit s'accompagner d'une utilisation prudente afin de combler les failles qui favorisent la fuite des ressources hors du continent. Faire de « la dernière frontière de développement du monde » un continent porteur de promesses nécessite un changement de paradigme et l'établissement de partenariats stratégiques qui favoriseront l'autonomie et des solutions de développement endogènes plutôt que perpétuer des situations de dépendance extérieure et le paternalisme. La dépendance n'est pas une stratégie acceptable. Il est impératif que le continent capitalise sur ses ressources intérieures pour mettre le capital de l'Afrique au service du développement de l'Afrique.

Avec les bonnes politiques, l'Afrique pourrait mobiliser 1430 milliards USD de ressources intérieures supplémentaires provenant de recettes fiscales et non fiscales et en limitant les fuites de ressources.

La mobilisation de ressources supplémentaires nécessite néanmoins d'importantes réformes pour tirer parti de ses ressources⁸. Par exemple, l'Afrique peut, en réduisant simplement les flux financiers illicites et la corruption, en s'attaquant au transfert de bénéfices et en plaidant pour une meilleure évaluation des risques souverains, conserver suffisamment de capitaux pour combler son déficit de financement et atteindre les ODD. Toutefois,

La mobilisation de ressources supplémentaires nécessite néanmoins d'importantes réformes pour tirer parti de ses ressources

la lutte contre les fuites de ressources exige des investissements dans de meilleurs systèmes de collecte de données, dans des dispositifs permettant de suivre, de surveiller et d'évaluer ces sorties de capitaux, ainsi que dans des mécanismes de reporting public afin de renforcer la transparence et la redevabilité.

Mobilisation et utilisation du capital domestique

La mobilisation de ressources domestiques supplémentaires en Afrique doit toutefois s'accompagner d'une utilisation efficiente. Avec un déficit d'efficience des dépenses publiques estimé à 39 %, l'inefficience des dépenses publiques en Afrique est plus élevée que la moyenne des autres régions, notamment 17 % en Europe et 29 % en Asie⁹. Plusieurs facteurs expliquent cet écart. La faiblesse de la gouvernance favorise la corruption et les flux financiers illicites (FFI). La mauvaise sélection des projets réduit la productivité et l'impact sur le développement des projets financés, entraîne des retards, des dépassements de coûts et, dans certains cas, une proportion élevée de prêts non productifs. De plus, les projets ayant le moins d'impacts sur le développement sont rendus possibles par des systèmes de préparation, de suivi et d'évaluation inadéquats. Les pays africains doivent s'attaquer aux défis systémiques liés à l'utilisation des capitaux nationaux pour améliorer la durabilité et maximiser l'impact des dépenses publiques sur le développement. À cet égard, le tout récent indice de prestation de services publics de la Banque africaine de développement fournit une évaluation complète de la quantité et de la qualité des impacts des investissements publics sur le développement dans les principaux secteurs des pays africains. Cet indice permettra aux pays de suivre leur performance en matière de prestation de services publics et, en fin de compte, encourager les améliorations dans l'allocation et l'utilisation efficiente des ressources publiques.

Voici quelques-uns des mécanismes susceptibles d'aider l'Afrique à mobiliser et à utiliser efficacement le capital intérieur pour le développement.

- *Améliorer l'efficience de la mobilisation des ressources intérieures (MRI) peut générer*

d'importantes ressources fiscales. En renforçant l'application des réglementations existantes et en améliorant l'efficience de l'administration fiscale grâce à l'utilisation des technologies numériques, l'Afrique pourrait mobiliser chaque année des ressources budgétaires supplémentaires de 469,4 milliards de dollars—soit 14,4 % du PIB—sur la période 2025–2029. Ces recettes supplémentaires permettraient au ratio recettes sur PIB de l'Afrique de dépasser légèrement le seuil médian estimé à 27,2 %, requis pour accélérer la transformation structurelle¹⁰. Bien que l'Amérique latine et les Caraïbes (LAC) soient confrontées à de nombreuses contraintes de MRI similaires à celles de l'Afrique, leur ratio moyen recettes sur PIB est plus élevé que celui de l'Afrique. Les mesures de MRI en Afrique peuvent permettre de générer à moindre coût des recettes supplémentaires significatives sans augmenter les taux d'imposition. Il est essentiel que les gouvernements s'engagent à mettre en œuvre des réformes ambitieuses et parfois politiquement impopulaires et à renforcer le contrat social avec les citoyens afin d'améliorer la conformité fiscale volontaire et assurer le soutien politique nécessaire aux réformes.

- *La mise à jour des systèmes de comptabilité nationale (SCN) et l'accélération de la mise en œuvre sur l'ensemble du continent du système de comptabilité environnementale et économique permettraient aux pays d'incorporer dans les comptes nationaux le capital naturel et les services écosystémiques.* La modernisation des systèmes statistiques nationaux et l'évaluation correcte des services écosystémiques en comptabilisant le capital naturel pourraient générer des ressources importantes pour le développement. Étant donné que l'économie informelle représente dans certains pays jusqu'à 65 % du total de l'économie et que nombre d'entre eux utilisent encore des versions obsolètes du SCN dont certains celle de 1968, la modernisation des statistiques nationales pour y inclure les activités du secteur informel et la valeur des biens et services associés aux ressources naturelles de l'Afrique pourrait accroître son PIB de manière

L'indice initial de prestation de services publics de la Banque africaine de développement pour l'Afrique fournit une évaluation complète de la quantité et de la qualité des impacts sur le développement du continent

significative. Par exemple, la Banque estime le PIB nominal de l'Afrique aurait pu être en 2022 supérieur de 66,1 milliards USD¹¹, soit une augmentation potentielle de la production d'environ 2,2% rien qu'en intégrant la séquestration du carbone. Ces estimations, bien que prudentes, montrent que la taille des économies africaines pourrait être considérablement réévaluée en intégrant dans les SCN la valeur des biens et services produits dans le secteur informel et celle des ressources naturelles. Cela pourrait alors contribuer à réduire leur ratio dette sur PIB, à diminuer les risques de vulnérabilité de la dette et à offrir une plus grande marge de manœuvre pour mobiliser des financements du développement à plus long terme et à moindre coût. Mais d'importants investissements seront nécessaires dans le renforcement des capacités statistiques des pays pour moderniser les SCN selon les normes 2025 et mettre en œuvre la comptabilisation du capital naturel.

- *Investir dans l'économie «bleue» présente un potentiel considérable.* L'Afrique compte 37 pays dotés de côtes magnifiques et de ressources permettant de développer l'économie «bleue»¹². L'économie «bleue» africaine devrait atteindre en 2030 405 milliards USD, générer 100 milliards USD grâce au tourisme côtier et créer 57 millions d'emplois. Le renforcement des capacités du secteur public, l'alignement des intérêts économiques sur la durabilité à long terme et la mise en œuvre de politiques favorisant la croissance des secteurs des ressources aquatiques et de l'écotourisme pourraient débloquent d'importantes ressources estimées à 105 milliards USD rien que pour l'économie «bleue».
- *Investir dans les chaînes de valeur des minéraux «verts».* L'Afrique abrite 30% des réserves mondiales de minerais, en particulier ceux indispensables à la transition énergétique mondiale, tels que le cobalt, le cuivre, le lithium et le manganèse. Néanmoins, les pays africains ne perçoivent en moyenne qu'environ 40% des revenus qu'ils pourraient potentiellement tirer de leurs ressources naturelles¹³. Investir dans la valorisation de ces minerais dans les pays qui en disposent pourrait être trois fois moins coûteux que le modèle actuel qui consiste à les

extraire et à les exporter à l'état brut ou semi-transformé vers des usines de production et de fabrication situées dans des pays lointains tels que les États-Unis ou la Chine¹⁴. Grâce à ses vastes gisements de minéraux essentiels, dont respectivement 55% et 48% des réserves mondiales de cobalt et de manganèse, l'Afrique doit pouvoir s'intégrer dans la chaîne de valeur mondiale de la transition verte. Par exemple, la chaîne de valeur mondiale du stockage d'énergie par batteries et des véhicules électriques pourrait atteindre 56 700 milliards USD d'ici à 2050¹⁵. Pour capter une part de ce marché, il est essentiel d'améliorer la valorisation locale et la transformation des minerais en investissant massivement dans les infrastructures de transport et autres pour renforcer les capacités de production pour l'innovation et l'industrialisation axée sur les ressources et pour accroître les exportations en tirant parti de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)¹⁶. Investir dans des pôles régionaux dédiés à la fabrication et au traitement local de batteries pourrait générer 32 milliards USD d'exportations supplémentaires par an, ajoutant 24 milliards USD au PIB annuel et créant 2,3 millions d'emplois pour les pays africains. De plus, la valorisation adéquate du capital naturel pourrait accroître considérablement les revenus, comme le démontre clairement la République démocratique du Congo en transformant localement la bauxite brute en aluminium dont la valeur a été multipliée par plus de 30, passant de 65 à 2 335 USD la tonne. D'une manière générale, les pays africains devraient déployer des politiques de contenu local, d'approvisionnement préférentiel et de franchisage, et éviter la tentation de recourir au commerce de minerais «verts» non transformés. Céder à cette tentation s'est avéré être une utilisation très inefficace de ces ressources naturelles. Elle est propice à l'accaparement par les élites et encourage la corruption et les flux illicites de ressources. En fin de compte, elle est contraire à la création d'emplois, à la réduction de la pauvreté, à la croissance inclusive et au développement durable.

- *Assurer la propriété et la souveraineté des ressources nationales pour une gestion durable*

Les pays africains doivent pleinement s'approprier leur capital naturel et gérer ce dernier de manière durable afin de stimuler la croissance de la productivité et de générer de la valeur.

En simplifiant les procédures d'enregistrement des entreprises, les démarches fiscales et en renforçant le contrat social avec les citoyens, l'Afrique peut accroître la mobilisation des recettes si elle réduit l'informalité

du capital naturel. Les pays africains doivent exercer la pleine propriété de leur capital naturel et le gérer de manière durable afin de stimuler la croissance de la productivité et générer de la valeur pour le bien-être des citoyens. Il est urgent que les pays africains arrêtent de transférer la propriété légale de leurs ressources naturelles à des sociétés étrangères par le biais d'accords mal conçus de concession minière pour s'orienter vers des accords de développement minier (ADM) inscrits dans le droit national. Cela éviterait le pillage et l'hypothèque des ressources naturelles et assurerait aux citoyens la participation et la garantie d'une gestion responsable des ressources. La souveraineté nationale sur les ressources devrait être renforcée par des politiques de franchise permettant aux pays de privilégier les ADM qui créent des situations gagnant-gagnant pour les investisseurs nationaux et internationaux (qu'ils soient publics ou privés). Dans la mesure du possible, les politiques d'approvisionnement préférentiel devraient donner la priorité aux investisseurs et fournisseurs nationaux selon un pourcentage convenu dans un ADM, afin d'encourager la croissance des entreprises locales par le biais de programmes de transfert technologique et de partenariats pertinents conclus avec les entreprises étrangères qui dominent le secteur des ressources naturelles en Afrique.

- *Accélérer les investissements stratégiques dans le développement, le maintien et l'utilisation efficace du capital humain pour stimuler le capital produit.* Augmenter la main-d'œuvre africaine par rapport à la population en âge de travailler pourrait accroître en 2022 le revenu par habitant de 0,13 point de pourcentage supplémentaire (environ 92 USD), soit une augmentation d'environ 47 milliards USD du PIB de l'Afrique. Cela équivaut à peu près à la taille de l'économie tunisienne en 2021. Ces gains peuvent être directs, à travers l'amélioration de la productivité due au développement du capital humain et à la taxation, ou indirects, à travers les retombées des dépenses de consommation. L'émigration de personnes hautement qualifiées représente une perte considérable, à la fois en termes de compétences et de « fuites fiscales », c'est-à-dire les recettes fiscales non

perçues en raison de leur activité professionnelle à l'étranger.

- *Titrifier les transferts de fonds des migrants par le biais « d'obligations diaspora » pour mobiliser une partie du capital potentiel inexploité de 30 milliards USD par an.* L'Afrique devrait recevoir en 2025 environ 100 milliards USD d'envois de fonds et le marché formel des envois de fonds pourrait atteindre au minimum 283 milliards USD d'ici 2035, soit trois fois plus qu'en 2023. Mais le coût élevé des envois de fonds favorise les transferts par des canaux informels, transferts qui représentent entre 35 et 75 % des sommes transférées via les canaux formels, l'Afrique se situant dans le haut de la fourchette¹⁷. Selon les Nations Unies, ramener le coût moyen des transferts de fonds d'environ 7 % en 2023 à 3 % d'ici 2030, ce qui est l'objectif inscrit dans l'Agenda des Nations Unies pour les Objectifs de développement durable (ODD), pourrait attirer les transferts informels vers le marché formel des transferts de fonds. Une collaboration régionale et mondiale visant à réduire le coût des transferts de fonds conformément à l'objectif des ODD pourrait faire grimper les envois de fonds annuels à environ 500 milliards de dollars d'ici 2035, en favorisant le recours aux canaux formels. Les estimations disponibles indiquent que jusqu'à 30 % des transferts de fonds formels pourraient être mobilisés pour des investissements locaux et des projets de développement¹⁸.
- *La transition de l'informel vers le formel pour les entreprises africaines pourrait générer 125,3 milliards USD de recettes supplémentaires par an.* En simplifiant les procédures d'enregistrement des entreprises, les démarches fiscales et en renforçant le contrat social avec les citoyens, l'Afrique peut accroître la mobilisation des recettes si elle réduit l'informalité, actuellement estimée entre 50 et 65 %. Une plus grande mobilisation des ressources nécessite plus de formalisation, car il est difficile de taxer le secteur informel, surtout en raison de l'opacité de ses activités. Malgré cela, certains exemples en Afrique sont riches d'enseignements. Les systèmes d'information et de technologie avancés du Kenya ont contribué à atténuer les difficultés liées au paiement

des impôts appropriés. Ainsi, l'Autorité fiscale du Kenya (Kenya Revenue Authority) a collecté environ 1 milliard de dollars de recettes supplémentaires au cours de l'exercice budgétaire 2016/17—soit une hausse annuelle de 12,7 %—après la digitalisation complète des procédures fiscales en 2016¹⁹.

- *Accroître les gains potentiels de revenus et de production résultant de la réduction de l'informalité par l'amélioration de la productivité*²⁰. Des études empiriques au niveau mondial montrent qu'une réduction de l'informalité de 10 points de pourcentage pourrait augmenter de 1 à 2 % par an la croissance du PIB des marchés émergents et des économies en développement.
- *Renforcer les chaînes de valeur régionales et approfondir l'intégration de l'Afrique peut, si correctement géré, changer la donne pour le capital entrepreneurial en Afrique*. La mise en œuvre intégrale de la ZLECAf repositionnera l'intégration de l'Afrique et remodelera ses économies en vue d'une croissance future basée sur son capital d'entreprise et l'investissement. Les retombées en termes de recettes publiques issues de l'augmentation des activités manufacturières, du commerce et des revenus pourraient être considérables. La mise en œuvre complète de la ZLECAf augmenterait les exportations de l'Afrique de 560 milliards USD, principalement dans le secteur manufacturier, et augmenterait le revenu réel du continent de 450 milliards USD d'ici 2035 (soit un gain de 7 %, taux minimum requis de croissance du PIB pour lutter contre la pauvreté en Afrique)²¹.
- *Réduire les risques liés au financement en monnaie locale et faire baisser le coût interne du capital en réduisant le financement du déficit pour s'aligner sur les réalités économiques et les besoins de développement de nombreux pays africains, tout en réduisant les risques de taux de change*. L'augmentation de la part de la dette en monnaie locale pourrait réduire la croissance de la dette en devises étrangères d'environ 88,6 milliards USD sur la période 2025–2030²², soit environ 35 % du déficit de financement estimé dans le domaine de l'éducation pour cette période. De plus, les obligations en monnaie locale peuvent puiser

dans le réservoir d'épargne institutionnelle, comme les fonds de pension et les primes d'assurance. Par exemple, 70 milliards USD, soit environ 17 % du déficit annuel de financement de la transformation structurelle estimée à 402 milliards USD jusqu'en 2030, pourraient être générés annuellement en réservant au financement du développement 1 % des actifs gérés par les fonds de pension dans les six plus grands pays africains²³.

- *Réformer les règles d'allocation du portefeuille des fonds souverains intergénérationnels pour permettre l'investissement domestique pourrait dégager des ressources supplémentaires pour le financement du développement*. Ces fonds sont principalement investis dans des actifs liquides à faible taux d'intérêt, essentiellement des titres du Trésor des économies avancées. Les pays africains qui disposent de ces fonds devraient en investir un pourcentage sur les marchés financiers africains et financer leur propre développement, tout en contribuant au développement et à l'approfondissement des marchés financiers africains. Les pays africains qui ne disposent pas de tels fonds pourraient les créer et exploiter leur potentiel de mobilisation du financement du développement en s'appropriant un certain pourcentage de la rente des ressources destiné à des investissements spécifiques plutôt que d'hypothéquer leurs économies par le biais de prêts garantis par les ressources. Cependant, et afin d'optimiser la contribution au développement, ces fonds devraient être libérés de toute influence politique et bénéficier d'une autonomie de décision en matière d'investissement, ces décisions devant être guidées par les incitations habituelles du secteur privé.
- *Capitaliser les institutions financières régionales, sous-régionales et nationales de développement*. Les banques nationales de développement (BND) et les institutions financières internationales (IFI) de l'Afrique, telles que la Banque africaine de développement (BAD) et Afreximbank, peuvent, en déployant un ensemble de mesures innovantes et stratégiques, constituer une source puissante de financement à long terme. L'utilisation d'instruments financiers innovants tels que les

La mise en œuvre complète de la ZLECAf donnera un nouvel élan à l'intégration de l'Afrique en transformant ses économies accélérer leur future croissance

L'utilisation d'instruments financiers innovants peut accroître la capacité des BND et des IFI à mobiliser des financements stables et à long terme, et à attirer des financements du secteur privé

obligations sociales, l'optimisation du bilan, la titrisation synthétique, le transfert des risques et la diversification des sources de financement des marchés financiers peut accroître la capacité de mobilisation de financements stables à long terme par les BND et les IFI et attirer les financements du secteur privé²⁴. Par exemple, en s'appuyant sur les fonds propres du Fonds africain de développement, la Banque africaine de développement pourrait générer à chaque cycle de reconstitution 5,3 milliards USD de financement supplémentaire tout en maintenant la dette à un niveau viable²⁵. En supposant le même taux de croissance annuel composé de 5 % par an sur la période 2018 – 2022²⁶, l'actif total des seules BND africaines pourrait atteindre d'ici à 2030 291,5 milliards USD. S'il était pleinement destiné au développement à long terme, cela se traduirait par une capacité de prêt supplémentaire de 89,5 milliards USD par rapport à 2022. Des mesures d'efficacité, basées sur les estimations du rapport *Triple Agenda* du G20, permettraient d'augmenter cette capacité de 40 %, soit environ 35,8 milliards USD, et donneraient une augmentation totale de 125,3 milliards USD d'ici à 2030²⁷. Il s'agirait là d'une contribution substantielle à la mobilisation de financements à long terme pour toute l'Afrique. Le guichet concessionnel de la Banque, le Fonds africain de développement (FAD), a été classé meilleure institution de financement concessionnel au monde en 2022. Une capitalisation adéquate des institutions financières africaines de développement contribuera à réduire le coût de la dette pour le financement du développement de l'Afrique.

Ces estimations soulignent les opportunités manquées par les pays africains dans la mobilisation intérieure des ressources fiscales pour le développement. Toutefois, la rétention et l'utilisation efficace des ressources mobilisées sont essentielles pour maximiser les impacts sur le développement en Afrique.

- *Conserver les ressources intérieures actuellement perdues à travers la fuite des capitaux et autres flux financiers illicites.* L'Afrique perd en moyenne jusqu'à 90 milliards USD par an en flux financiers illicites²⁸. De plus,

275 milliards USD sont perdus chaque année suite au transfert de bénéfices des sociétés multinationales et 148 milliards USD (soit 25 % du PIB) à cause de la corruption²⁹. Si l'on ajoute les 74 milliards USD d'économies potentielles qui pourraient être obtenues par une tarification objective du risque de l'Afrique, la fuite totale des capitaux de l'Afrique peut être estimée à 587 milliards USD par an, soit plus que les 578,1 milliards USD de recettes perçues en 2023. En revanche, les entrées financières extérieures totales ont atteint en moyenne 196,8 milliards USD par an sur la période 2022–2023, soit une sortie nette de ressources extérieures de 390,2 milliards USD, faisant de l'Afrique un « créancier net du monde »³⁰. Avec les réductions d'aide annoncées à l'égard de l'Afrique par les principaux bailleurs, notamment une baisse de 80 % par les États-Unis via l'USAID, les sorties nettes de capitaux du continent risquent de s'accroître davantage, suggérant la nécessité de longue date pour l'Afrique de se tourner vers l'intérieur pour mobiliser, retenir et utiliser ses ressources nationales pour le développement. Les apports de ressources extérieures ne devraient être qu'un complément et non la source principale de financement du développement de l'Afrique. Des mesures politiques endogènes visant à colmater les fuites devraient donc permettre de conserver davantage de ressources dédiées au développement de l'Afrique.

- *Améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources pour accroître la productivité du capital humain sans dépenses supplémentaires.* L'écart entre la capacité fiscale de l'Afrique, estimée à 20 % du PIB, et le ratio actuel des recettes fiscales, 16,2 % du PIB, reflète l'inefficacité de la collecte des recettes, qui, si elle est corrigée, pourrait générer d'importantes ressources supplémentaires. Toutefois, même avec les niveaux de recettes et d'allocation actuels, l'Afrique peut obtenir des rendements bien plus élevés simplement en améliorant l'efficacité des dépenses publiques. Par exemple, entre 2010 et 2018, l'efficacité des dépenses publiques dans le secteur de l'éducation en Afrique était estimée à 58 % pour l'enseignement primaire et à seulement 41 %

pour l'enseignement secondaire. En augmentant son niveau d'efficacité des dépenses au niveau des régions similaires les plus performantes, l'Afrique pourrait presque atteindre la scolarisation primaire universelle, en faisant passer le taux de scolarisation de 79% à 98%.

- *Accroître l'efficacité des dépenses de santé par une rationalisation des dépenses et des mécanismes de partage des coûts dans des régimes d'assurance maladie à base sociale.* En s'alignant sur l'efficacité des pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure, les pays africains pourraient gagner en moyenne 5 ans d'espérance de vie, et jusqu'à 10 ans si l'efficacité des dépenses de santé s'alignait sur celle des pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure. Les dépassements de coûts et la charge fiscale de la couverture universelle de l'assurance maladie pourraient également être réduits grâce à des mécanismes de partage des coûts. Outre la dimension du capital humain, les estimations indiquent que l'Afrique pourrait augmenter jusqu'à 39% l'efficacité de l'investissement public, ce qui renforcerait considérablement l'impact de l'utilisation des ressources fiscales sur la croissance³¹. Les pays pourraient également conserver leurs importantes ressources actuellement perdues suite à la capture et l'exploitation illégales de leurs ressources naturelles en renforçant les systèmes de surveillance nationaux et en favorisant la participation des communautés à la gestion et à l'utilisation de ces ressources. Les possibilités d'amélioration de l'efficacité de l'utilisation des ressources sont nombreuses et vont bien au-delà des quelques exemples présentés ici.

Libérer le potentiel du capital pour le développement

Libérer le potentiel du capital africain pour le développement nécessitera des actions politiques endogènes audacieuses, coordonnées et endogènes, accompagnées d'engagements politiques forts. Améliorer l'administration fiscale et la collecte des recettes non fiscales, développer le capital humain, retenir les compétences en freinant la fuite des cerveaux, exploiter les envois

de fonds de la diaspora, formaliser les entreprises africaines, capitaliser les institutions financières de développement de l'Afrique, et tirer parti de la capacité des investisseurs institutionnels et des fonds souverains sont autant de mesures qui peuvent générer chaque année d'importantes ressources. Elles devraient être complétées par des mesures d'arrêt de la fuite de ressources et d'amélioration de l'efficacité des dépenses afin de garantir une utilisation prudente des ressources mobilisées. Les actions politiques devraient se concentrer sur les points suivants :

Mobilisation, rétention et utilisation efficiente des ressources domestiques

- *Améliorer la politique fiscale et renforcer l'efficacité de l'administration fiscale :* Améliorer la collecte des recettes fiscales grâce à la digitalisation de l'administration fiscale, des politiques visant à élargir l'assiette fiscale, au renforcement des capacités des agents fiscaux et au renforcement du contrat social avec les citoyens à travers une utilisation efficace des recettes fiscales. Le renforcement de l'administration fiscale, en particulier dans des secteurs tels que l'exploitation des ressources naturelles, peut considérablement augmenter les recettes fiscales qui permettront la fourniture de services publics de qualité. La simplification et l'informatisation des procédures fiscales, y compris la déclaration et le paiement en ligne des impôts, permettraient de gagner du temps, mais aussi de réduire les risques de corruption en minimisant les contacts entre les autorités fiscales et les contribuables. Reconstruire le contrat social avec les citoyens est également vital : affecter les recettes fiscales à la fourniture de services publics de qualité encouragera la conformité volontaire et contribuera à l'élargissement de l'assiette fiscale.
- *Investir dans les capacités de gestion des finances publiques et les réformes :* Entreprendre une réforme globale de la gestion des finances publiques afin de s'assurer que les ressources mobilisées seront efficacement et stratégiquement consacrées à des investissements favorisant la croissance. Dans ce domaine, il est nécessaire d'accroître l'utilisation par les pays africains des capacités de

En donnant à l'aide une efficacité similaire à celle donnée à leur tranche inférieure, les pays africains à revenu intermédiaire pourraient gagner en moyenne 5 ans d'espérance de vie.

Les gouvernements devraient rationaliser les abattements fiscaux et les dépenses d'investissement accordés à l'exploitation minière et à d'autres sociétés étrangères comme moyen pratique de générer des recettes non fiscales

l'Académie de gestion des finances publiques (PFMA) de la Banque.

- *Réduire les fuites de ressources en développant les capacités des pouvoirs publics en matière de gestion et d'utilisation plus efficaces du capital.* Promulguer et mettre en œuvre des lois sur la transparence et la redevabilité afin de réduire les flux financiers illicites, les risques de corruption et le transfert international de bénéfices, notamment en tenant responsables les fonctionnaires et les dirigeants d'entreprise de la fuite de ressources publiques. Les pays disposant de services de renseignement financier devraient leur accorder des fonctions de poursuite des délits liés au blanchiment d'argent via le système financier formel. Les pays qui ne disposent pas de ces services devraient les créer pour renforcer le travail d'autres organismes chargés de l'application des lois, tels que la police qui, dans de nombreux pays africains, ne dispose ni des capacités ni de l'expertise nécessaires pour lutter contre la corruption. Le succès de ces efforts dépendra toutefois de la collaboration et du partage d'informations avec d'autres pays, notamment à travers des initiatives telles que le Réseau africain de transparence sur la propriété effective qui vise, entre autres objectifs, à soutenir l'engagement pris en 2022 par les membres du G7 d'accroître leur soutien aux partenaires africains dans leur lutte contre les flux financiers illicites (FFI)³². Les gouvernements devraient également rationaliser les abattements fiscaux et les dépenses d'investissement accordés aux sociétés étrangères d'extraction minière et autres comme levier concret pour augmenter les recettes non fiscales.

Politiques stratégiques visant à mobiliser les recettes non fiscales: Imposer des mesures qui ne soient pas sources de distorsion telles que les droits d'importation et les prélèvements spéciaux/et droits d'accise sur certains biens et services sans entraver l'approfondissement du commerce et de l'intégration régionale. La mise à jour informatisée et régulière des rôles d'évaluation et des registres fonciers permet d'enregistrer la valeur des nouveaux établissements et le nombre de payeurs et peut améliorer

la collecte des taxes foncières et des redevances sur les terrains. Les redevances de stationnement et les taxes sur les émissions de carbone offrent également des possibilités de générer des recettes non fiscales. L'application des réglementations et le démantèlement des cartels peuvent accroître les recettes municipales non fiscales. Par exemple, démanteler les syndicats opaques du transport et leurs réseaux associés nécessite une volonté politique forte pour faire appliquer les lois³³. Une redevabilité accrue sur les recettes collectées, combinée à une utilisation efficace et transparente de ces ressources pour fournir des services sociaux municipaux de qualité, contribue à éliminer les incitations à l'évasion du paiement des taxes locales et des redevances d'usage.

- *Développer une gestion active des actifs et passifs publics* afin d'identifier les opportunités génératrices de revenus. L'adoption d'une comptabilité d'exercice permet d'identifier dans le bilan des gouvernements les actifs et passifs inactifs. Une stratégie claire, axée sur le renforcement des capacités et de la transparence, peut enrichir la base de données des actifs et de leur valeur commerciale afin de générer des revenus locatifs ou autres sans en céder la propriété.

Imposer les revenus de la diaspora africaine.

La relocalisation d'Africains qualifiés vers des pays à revenu plus élevé en dehors du continent représente une perte importante de main-d'œuvre hautement formée, mais elle constitue également une opportunité pour les pays d'origine de tirer parti de l'expertise acquise par ces migrants à l'étranger. De nombreux membres de la diaspora africaine conservent un fort attachement à leur pays d'origine et souhaitent y contribuer, ces pays ayant, dans bien des cas, assuré leur formation de base et leur éducation souvent à des coûts subventionnés qui ont façonné leur parcours professionnel. Les pays africains devraient donc envisager l'option de taxer les revenus des diasporas africaines afin de compenser les investissements publics consentis pour leur formation et les services reçus avant leur migration. Par exemple, en 2019, on comptait 2,1 millions de migrants africains aux États-Unis. En supposant une taille moyenne des ménages de 3 personnes

et un revenu annuel médian de 58 000 USD par ménage la même année, un prélèvement de 2 % sur ce revenu aurait permis de générer plus de 800 millions USD de recettes annuelles pour l'Afrique. Et ce chiffre ne concerne que les immigrés vivant aux États-Unis. En tenant compte de ceux résidant dans d'autres pays et même sur le continent, les recettes potentielles pourraient être encore plus importantes pour financer le développement du continent. Un tel impôt renforcerait chez la diaspora un fort sentiment d'appartenance et légitimerait sa participation aux affaires nationales, notamment le droit de vote et la possibilité de demander des comptes aux dirigeants. Toutefois, la mise en œuvre de cette initiative nécessitera un travail supplémentaire pour éviter les risques de double imposition, ainsi que la mise en place d'une base de données numérique de la diaspora dans chaque pays, incluant un identifiant unique tel qu'un numéro de sécurité sociale ou une carte d'identité nationale du pays d'origine, et une évaluation du revenu des ménages. Des exemples provenant des États-Unis et d'autres pays, où les citoyens déclarent et paient leurs impôts, pourraient offrir des enseignements utiles pour la mise en œuvre d'une telle initiative.

Améliorer la productivité des ressources naturelles grâce à la comptabilité du capital naturel, la valorisation et le développement des chaînes de valeur

- *Intégrer la comptabilité du capital naturel et le système de comptabilité environnementale et économique dans les plans de développement nationaux et des stratégies sectorielles afin de refléter pleinement la valeur du capital naturel³⁴, services écosystémiques inclus, tout en soutenant les objectifs de durabilité. Une évaluation adéquate des vastes richesses vertes de l'Afrique et la mise à jour des systèmes de comptabilité nationale pour refléter cette valeur pourraient augmenter la taille du PIB du continent. Une approche holistique et inclusive est la clé d'une intégration réussie des politiques. Elle mobilisera davantage de parties prenantes, en particulier les services de statistiques, les responsables de la mise en œuvre des politiques, tels que les ministères des Finances et de l'Environnement, et les leaders communautaires,*

souvent détenteurs de droits sur les services écosystémiques et les ressources minérales. Les décideurs politiques devraient institutionnaliser la comptabilité du capital naturel afin de tirer parti d'un engagement fort et de l'ambition au plus haut niveau des gouvernements pour défendre et promouvoir une évaluation obligatoire du capital naturel. Cela devrait inclure la création ou le renforcement des unités spécialisées en comptabilité du capital naturel au sein des agences gouvernementales concernées.

- *Développer les capacités de valorisation et de transformation pour accroître les rendements et bâtir des économies diversifiées plus résilientes. Progresser dans la chaîne de valeur mondiale peut débloquer de nouveaux marchés, augmenter les recettes fiscales et non fiscales telles que les redevances, réduire l'exposition à la volatilité des prix des produits de base et créer des emplois «verts». Les pays devraient développer et renforcer les capacités de transformation locale afin d'ajouter de la valeur aux matières premières et d'augmenter les recettes d'exportation. La République démocratique du Congo transforme localement le cobalt, multipliant ainsi la valeur de ses exportations et ajoutant de la valeur à son capital naturel. Répliquer ce type d'initiatives permettra de créer un environnement propice à la valorisation à grande échelle et faire en sorte que le capital naturel serve de moteur durable à une croissance économique inclusive.*
- *Développer des corridors de ressources et des chaînes de valeur régionales pour les minerais afin d'élargir les possibilités de production et d'améliorer l'utilisation transfrontalière des ressources naturelles. Les gouvernements africains doivent faciliter l'industrialisation régionale en créant des chaînes de valeur transfrontalières pour les ressources et les minerais essentiels (lithium, cobalt et terres rares) à l'aide de politiques harmonisées, d'infrastructures conjointes et de codes d'investissement communs, afin de permettre la circulation fluide des produits semi-transformés et leur intégration dans les chaînes de valeur mondiales. La montée dans la chaîne de valeur peut ouvrir de nouveaux marchés, augmenter les recettes fiscales et non fiscales telles que*

Une évaluation adéquate des vastes richesses vertes de l'Afrique et la mise à jour des systèmes de comptabilité nationale pour refléter cette valeur pourraient augmenter la taille du PIB du continent

les redevances sur les ressources, réduire l'exposition à la volatilité des prix des matières premières et créer des emplois verts.

- *Mettre en œuvre des accords de développement minier (ADM)* afin de renforcer la propriété et la gestion durable des actifs naturels dans le but de stimuler la croissance de la productivité et de générer de la valeur pour le bien-être des citoyens. Il est urgent que les pays africains renoncent au transfert de la propriété légale des ressources naturelles à des entreprises étrangères par le biais d'accords de concession minière mal conçus, au profit d'une souveraineté sur les ressources inscrite dans le droit national. Les ADM offrent en effet des situations gagnant-gagnant pour les investisseurs nationaux et internationaux (intérêts publics et privés nationaux) en associant les citoyens à la gestion des ressources tout en empêchant le pillage et l'hypothèque des ressources naturelles par des entreprises étrangères, qui dominent le secteur extractif en Afrique.

Développer des marchés financiers profonds et intégrés pour valoriser le capital financier

- *Approfondir les marchés financiers et renforcer le rôle du capital financier dans le développement de l'Afrique* nécessitera une coopération transfrontalière, l'harmonisation des règles commerciales et des normes comptables, ainsi que la convertibilité des monnaies. La ZECLAf et les cadres d'intégration régionale existants, tels que le système panafricain de paiement et de règlement (PAPSS), constituent une base pour la construction d'un marché des capitaux africain unifié et le développement de systèmes de paiement régionaux. Le secteur financier africain doit également adopter des cadres réglementaires adaptés qui favoriseront l'innovation tout en assurant la confidentialité des données et la prévention de la cybercriminalité.
- *Tirer parti des fonds souverains, des fonds de pension et des autres formes d'épargne institutionnelle pour investir dans des secteurs productifs à long terme.* La promulgation de lois prescrivant l'investissement obligatoire d'une partie des fonds institutionnels sur les marchés nationaux ou dans des projets pertinents pourrait contribuer à remédier à la faible profondeur

du marché et aux besoins de financement de l'Afrique. Les gouvernements devraient offrir des incitations à la mise en commun des financements institutionnels et les convertir en obligations à long terme remboursées par les revenus générés par les projets. La Banque africaine de développement et d'autres banques multilatérales de développement peuvent contribuer à réduire le risque de ces obligations grâce à différents instruments incluant l'émission d'obligations en monnaie locale.

- *Orienter davantage de ressources vers le développement des infrastructures par l'intermédiaire des fonds de pension africains et d'autres investisseurs institutionnels* afin de tirer parti de la cote de crédit triple A des BMD, telle que la Banque africaine de développement (BAD). Les contrôles diligents rigoureux de la BAD, ses normes environnementales, sociales et de gouvernance élevées, sa forte présence dans les pays africains et sa connaissance du paysage du développement du continent peuvent contribuer à réduire les risques de ces investissements, en offrant un point d'entrée sûr dans des secteurs à fort impact. La BAD a déjà collaboré avec des gestionnaires de fonds internationaux, apportant son expertise et ses connaissances locales, ainsi que des notations de crédit préférentielles. Cette collaboration montre que le capital institutionnel peut être mobilisé efficacement pour soutenir le développement de l'Afrique tout en obtenant des rendements financiers et des résultats de durabilité attrayants. D'autres investisseurs pourraient s'inspirer de ce modèle pour diversifier leurs portefeuilles d'actifs tout en contribuant à la transformation du continent africain.
- *Exploiter les marchés émergents de capital-risque pour combler le vide financier créé en Afrique par le modèle traditionnel de développement financier basé sur les banques.* Les gouvernements africains devraient rationaliser les réglementations et réduire les risques liés aux flux de capital-risque vers l'Afrique. En s'attaquant aux problèmes d'infrastructure et à la faible qualité des institutions de nombreux pays africains à faible revenu, les entreprises peuvent être incitées à ne plus opérer en marge du segment du marché du capital-risque.

- *Adopter des politiques stratégiques qui permettront de catalyser les transferts de fonds et les obligations de la diaspora en tant que classe d'actifs innovante.* La titrisation des flux de transferts de fonds pourrait diversifier les sources de financement du développement, renforcer les liens nationaux avec la communauté africaine mondiale et consolider l'appropriation collective du programme de développement du continent. Pour assurer le succès des obligations de la diaspora, il est essentiel que les fonds levés soient affectés à des projets clairement définis, économiquement viables—dans des domaines tels que les infrastructures, l'éducation ou la santé—qui résonnent avec les aspirations de la diaspora, tout en offrant des rendements positifs pour garantir un remboursement dans les délais.

Faire du capital d'entreprise un vecteur d'un développement transformateur de l'Afrique

- *Soutenir le développement du capital d'entreprise par le biais d'une stratégie globale* qui s'attaquera aux problèmes structurels entravant sa croissance. Les gouvernements peuvent aider les entreprises africaines à devenir compétitives sur les marchés régionaux et mondiaux en réduisant les charges réglementaires par une diminution progressive des taux marginaux d'imposition et des coûts de mise en conformité qui découragent les petites et moyennes entreprises d'investir dans le capital d'entreprise. Informer les entreprises opérant dans des pôles industriels sur les avantages fiscaux dont elles peuvent bénéficier pourrait réduire les coûts de recherche pour les entreprises locales. Les gouvernements devraient également mettre en place des mécanismes de garantie afin de réduire les risques liés au financement par les banques des petites entreprises.
- *Donner la priorité aux politiques d'approvisionnement préférentiel, de contenu local et de franchise afin de stimuler la production nationale et d'approfondir les chaînes de valeur régionales.* Encourager les pays à s'approvisionner sur le continent en matières premières et en intrants intermédiaires peut favoriser la croissance des petites entreprises, les aider

à tirer parti des avantages comparatifs et créer de solides marchés interconnectés. Des accords de franchise soigneusement structurés et conclus avec des entreprises étrangères peuvent faciliter l'accès aux technologies de pointe et à l'innovation, tout en intégrant le transfert de technologie et la formation de la main-d'œuvre. Ces efforts doivent être alignés sur les priorités nationales de développement et basés sur l'évaluation détaillée des lacunes en matière de capacités nationales. Les politiques de contenu local doivent être suffisamment souples pour attirer les investissements étrangers tout en garantissant une intégration significative des entreprises et des travailleurs locaux dans les chaînes de valeur mondiales.

- *Promouvoir l'entrée sans visa pour tous les Africains sur l'ensemble du continent.* La mobilité intra-africaine de la main-d'œuvre est essentielle et permettra de faciliter le transfert des connaissances, des compétences et des talents, encourager l'innovation et favoriser l'emploi, l'esprit d'entreprise et le développement du capital d'entreprise. Selon le rapport «Africa Visa Openness» de 2024³⁵, 46 % des voyages intra-africains sont toujours soumis à l'obligation de visa malgré les protocoles existants visant à approfondir l'intégration régionale, notamment dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Ces restrictions entravent les flux d'investissements intra-africains et les transferts de compétences. L'Union africaine, en collaboration avec les gouvernements nationaux, devrait à nouveau s'engager à lever tous les obstacles à la libre circulation des talents, des investissements et de la main-d'œuvre afin de faire du développement du capital d'entreprise une réalité. La mise en œuvre de l'Initiative du passeport africain pour tous les Africains pourrait constituer une étape importante dans la construction d'un sentiment d'appropriation et d'engagement collectif en faveur du développement de l'Afrique, au-delà des nationalités. Pour mettre le capital d'entreprise de l'Afrique au service du développement du continent, les Africains doivent s'unir et agir comme un seul marché régional afin de réaliser des économies d'échelle bénéfiques à tous.

L'Union africaine, en collaboration avec les gouvernements nationaux, devrait à nouveau s'engager à lever tous les obstacles à la libre circulation des talents, des investissements et de la main-d'œuvre

Investir dans la femme, non seulement en tant que bénéficiaire de l'aide, mais aussi en tant qu'actrice stratégique du développement, peut avoir un puissant effet multiplicateur.

Développer le capital humain et les compétences

- *Donner la priorité à l'investissement dans la jeunesse et les femmes, qui constituent le plus grand atout de l'Afrique.* Donner aux jeunes Africains les compétences nécessaires et leur offrir des opportunités permettra de libérer le dynamisme du dividende démographique du continent. Les gouvernements devraient donner la priorité à l'éducation dans les programmes politiques nationaux et allouer au moins 20% des dépenses publiques au secteur, conformément à l'engagement de Dakar de l'Union africaine sur l'éducation pour tous. Pour s'assurer que les ressources seront utilisées efficacement, les gouvernements devraient renforcer les systèmes nationaux de données sur l'éducation afin de suivre le recrutement et la rétention des enseignants, épurer le secteur des employés fantômes salariés et suivre les progrès réalisés en matière de performance. Parallèlement, des systèmes éducatifs, alignés sur les priorités économiques locales et encadrés par des plans de développement nationaux privilégiant l'enseignement des sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STEM), l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) et la culture numérique garantiront que les compétences techniques et non techniques sont adaptées aux contextes spécifiques des pays. Des partenariats stratégiques avec des acteurs mondiaux, tels que le laboratoire de recherche en IA de Google à Accra, peuvent renforcer l'innovation et amplifier l'impact des investissements dans le capital humain.
- *Libérer l'esprit d'entreprise des jeunes Africains en multipliant les opportunités économiques et en améliorant l'accès aux infrastructures et aux financements.* Les statistiques montrent que plus des trois quarts des jeunes envisagent de créer leur entreprise dans les cinq prochaines années, en particulier dans les secteurs de la technologie et de l'innovation. Les gouvernements, en collaboration avec les institutions financières de développement, peuvent stimuler et encourager l'entrepreneuriat chez les jeunes en mettant en place des instruments de financement et des réglementations adaptées à ce segment de l'écosystème entrepreneurial.

La création de la Banque d'investissement pour l'entrepreneuriat des jeunes (YEIB), une initiative menée par le Groupe de la Banque africaine de développement, est un pas vers la concrétisation de cette vision. La YEIB a pour objectif de soutenir plus de 30 000 entreprises dirigées par des jeunes au cours des quinze prochaines années.

- *Placer les femmes au centre des stratégies de développement du capital humain* en s'attaquant aux obstacles structurels pour favoriser l'inclusion de genre et stimuler la productivité. Dans certaines communautés africaines, les attentes culturelles découragent les filles et les femmes de poursuivre des études supérieures ou d'accéder à des postes de direction, tandis que certaines interprétations religieuses sont utilisées pour justifier les mariages précoces ou limiter l'autonomie des femmes. Les gouvernements africains, en collaboration avec les leaders communautaires, les organisations confessionnelles et la société civile, doivent s'attaquer aux obstacles structurels, sociaux, culturels et religieux profonds qui limitent le rôle des femmes et leur potentiel. En investissant dans les femmes non pas uniquement comme bénéficiaires, mais aussi en tant qu'actrices stratégiques du développement, l'Afrique peut déclencher un puissant effet multiplicateur : promouvoir l'égalité des sexes, accélérer la croissance économique et garantir des sociétés plus résilientes et plus inclusives pour les générations futures.
- *Inverser l'émigration et la fuite des cerveaux* par des mesures qui vont au-delà de l'aspect économique des faibles perspectives de carrière comme principal facteur d'incitation. Les efforts visant à freiner la migration des talents ou à les attirer de nouveau en Afrique peuvent prendre de nombreuses formes. Plusieurs de ces mesures ont fait leurs preuves dans d'autres pays, notamment en Europe de l'Est. Les gouvernements devraient supprimer progressivement les exonérations fiscales directes généralisées et les orienter vers des secteurs critiques, tels que les TIC, afin d'attirer et de soutenir les entreprises misant sur la technologie ou celles qui subissent une forte perte de compétences. Le campus africain de

l'université Carnegie Mellon au Rwanda montre comment les grandes institutions mondiales peuvent contribuer à retenir le capital humain en réduisant les incitations qui poussent les jeunes diplômés à chercher des opportunités de formation et d'emploi à l'étranger.

- *Renforcer les systèmes de santé* en respectant l'objectif de la déclaration d'Abuja, à savoir allouer au moins 15 % des budgets nationaux au secteur de la santé, afin de mobiliser les ressources indispensables pour améliorer les infrastructures sanitaires, construire une main-d'œuvre de santé résiliente, et moderniser les systèmes de prestation de services. Les pays devraient donner la priorité à des mécanismes fiables de financement national de la santé, conformes à la fois à la déclaration d'Abuja et aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Des systèmes de santé renforcés sont nécessaires pour que la population productive puisse contribuer à long terme à la transformation économique. Il est essentiel que les pays adoptent une approche tournée vers l'intérieur pour concevoir des stratégies d'assurance maladie qui tiendront compte des contextes culturels, sociaux, économiques et politiques locaux.
- *Intensifier l'utilisation des technologies numériques pour améliorer les compétences du personnel de santé et fournir des soins de santé de qualité.* Les technologies numériques telles que la télémédecine, l'e-santé et plusieurs autres technologies disponibles à un coût minime peuvent améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources et la fourniture de soins de santé de qualité, en particulier pour les personnes vivant dans des zones reculées et les communautés mal desservies. Des téléphones mobiles et des drones sont actuellement déployés en Tanzanie et dans d'autres pays africains pour diagnostiquer et traiter le paludisme.

Renforcer les partenariats stratégiques en vue d'une mobilisation plus efficace et d'une utilisation efficace du capital domestique

- *Favoriser des partenariats mutuellement bénéfiques entre les pays africains et les agences bilatérales et multilatérales afin d'améliorer*

la capacité institutionnelle et technique des pays africains à mobiliser, retenir et utiliser de manière efficace les ressources dédiées au développement de l'Afrique. Le soutien international devrait viser à renforcer la capacité des pays africains à identifier les opportunités, les risques potentiels et les défis liés à la mobilisation à grande échelle du capital domestique. En s'inspirant des meilleures pratiques et des normes internationales établies, les partenaires au développement peuvent aider les pays africains, en particulier les pays fragiles, à réduire la fuite de leurs ressources et améliorer l'efficacité de leurs dépenses afin de transformer les actifs naturels et autres actifs tangibles de l'Afrique en actifs intangibles qui alimenteront la croissance future. La communauté internationale devrait collaborer et s'engager à respecter effectivement les mécanismes mondiaux et les accords bilatéraux existants afin d'identifier et rapatrier les ressources détournées et cachées dans des paradis fiscaux par les élites africaines. La collaboration avec les gouvernements africains et les organismes régionaux, tels que l'Union africaine, est essentielle pour établir un cadre formel de lutte contre la fuite des ressources du continent.

Catalyser un changement de mentalité au sein des dirigeants et des institutions africaines

- *L'Afrique doit dépasser les modèles hérités de dépendance, de consommation de biens étrangers et de dépendance à l'égard de systèmes mondiaux qui n'ont jamais été conçus pour servir ses intérêts à long terme.* Comme le soulignent les récents rapports des Perspectives Economiques en Afrique (PEA), l'architecture financière mondiale actuelle, faussée par des biais de perception des risques et des méthodes de notation erronées, détourne les capitaux des régions et des secteurs qui en ont le plus besoin, renforçant ainsi les cycles d'endettement, de sous-investissement et de pauvreté. Pour sortir de ce piège structurel, l'Afrique doit adopter un nouveau paradigme fondé sur la confiance en soi, la souveraineté économique et la solidarité continentale, en donnant la priorité au commerce, à l'investissement et à l'innovation intra-africains. Cela

Les technologies numériques telles que la télémédecine et l'e-santé peuvent améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources et la fourniture de soins de santé de qualité

implique également un changement dans les préférences sociétales en faveur des produits locaux pour soutenir l'industrialisation, ainsi qu'un appel aux partenaires au développement à adopter un modèle de coopération égalitaire et mutuellement bénéfique.

MOBILISER LE CAPITAL DE L'AFRIQUE POUR SON DÉVELOPPEMENT : LE RÔLE DES INSTITUTIONS, DE LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE ET DE L'ÉTAT DE DROIT

Les institutions et l'architecture de gouvernance constituent les «facteurs de conversion» qui déterminent l'efficacité de la conversion d'une forme de capital en une autre

L'exploitation du capital de l'Afrique pour le développement peut être comprise à travers un modèle de développement basé sur la conversion du capital. Les institutions et l'architecture de gouvernance constituent les «facteurs de conversion» qui déterminent l'efficacité de la conversion d'une forme de capital en une autre. Dans un pays riche en ressources et doté de bonnes institutions, le capital naturel peut être converti en ressources fiscales et en actifs physiques durables qui multiplient les gains en matière de développement. Toutefois, en l'absence de bonne gouvernance et de cadres institutionnels solides, les ressources risquent d'être détournées au profit de la corruption ou volées, réduisant ainsi l'impact du capital naturel sur le développement (la «malédiction des ressources naturelles»). De même, en fonction de la qualité du système éducatif et du cadre institutionnel, une main-d'œuvre croissante peut être transformée en main-d'œuvre productive – ou en talent gaspillé.

L'Afrique fait face à un dilemme : malgré des engagements significatifs en matière de réforme, l'absence de mise en œuvre effective continue d'entraver les progrès en matière de gouvernance et de qualité institutionnelle. De nombreux pays africains ont mis en place des institutions et des cadres juridiques – constitutions, commissions anticorruption, agences fiscales semi-autonomes – et ont signé des conventions régionales et internationales visant à améliorer la gouvernance, à renforcer les institutions et à garantir le respect de l'État de droit. Pourtant, la

mise en œuvre a été lente, inégale et sélective. Les faiblesses institutionnelles et les lacunes en matière de gouvernance se manifestent par une corruption omniprésente, des revirements politiques fréquents, une instabilité politique et des performances faibles du secteur public. Ces facteurs entravent directement la mobilisation et l'utilisation efficiente des capitaux, tant nationaux qu'extérieurs. Par exemple, de nombreuses agences de lutte contre la corruption adoptent une définition large des actifs, englobant pour tout bien public volé, sans faire de distinction explicite entre les différentes catégories d'actifs.³⁶

La fragilité des institutions et la mauvaise qualité de la gouvernance empêchent une conversion optimale du capital naturel et humain en résultats tangibles pour le développement. L'instabilité politique en Afrique et l'inefficacité de ses lois, dont certaines sont le fruit de l'héritage colonial, ont conduit à un faible rendement des immobilisations et favorisé la corruption et la fuite de ressources. Ces problèmes affaiblissent davantage la capacité fiscale et compromettent la qualité des services publics. De plus, la faible application des contrats, l'incertitude politique et les risques politiques découragent les investisseurs nationaux et étrangers, ce qui entraîne une perte d'investissements, l'annulation de projets et la perte d'emplois.

La perte persistante de ressources empêche le continent de réaliser son potentiel de développement. L'Afrique perd ses ressources substantielles à cause des flux financiers illicites, de la corruption et d'autres formes de fuites. Le rapatriement illégal de fonds par des particuliers et des entreprises fortunés vers des juridictions offshore, accentué par une faible confiance dans la gouvernance nationale et dans l'État de droit, prive les économies locales de capitaux à investir dans les infrastructures et le développement du capital humain. Cette situation a perpétué une croissance épisodique, une pauvreté omniprésente et une dépendance continue à l'égard du financement extérieur, souvent à des conditions défavorables, qu'il s'agisse de conditionnalités politiques imposées pour l'aide ou d'un coût excessif du capital lié à la dette.

Le manque de coordination stratégique dans un contexte de faible gouvernance et de déficiences institutionnelles au sein des agences gouvernementales africaines rend les dépenses publiques inefficaces. Une mauvaise budgétisation et des dépenses politisées reflètent l'inefficacité des investissements publics, ce qui entraîne une perte de 40 % des budgets alloués aux infrastructures. Il en résulte des services publics de mauvaise qualité, des systèmes éducatifs défectueux, un approvisionnement en électricité peu fiable et des systèmes de santé défectueux. Ces échecs ont érodé la volonté des citoyens de payer des impôts et des taxes, créant un cercle vicieux de faibles revenus et de services publics de mauvaise qualité.

Les défis institutionnels et de gouvernance de l'Afrique pourraient amplifier l'impact de la baisse de l'aide extérieure au développement. Dans le contexte actuel de fragmentation géopolitique et de montée du protectionnisme, de nombreux donateurs traditionnels ont réduit leur aide humanitaire et leur financement à des conditions préférentielles en faveur de l'Afrique. Les investissements directs étrangers (IDE) sont également devenus plus sélectifs, avec des investissements dans les services passant de 66 % en 2003 à 81 % en 2023, alors que la part des IDE dans le secteur manufacturier a chuté de 26 % à 13 %.³⁷ Les pays en développement, y compris en Afrique, sont les plus touchés par la réduction des IDE, qui s'élèvera en moyenne à 2 % en 2024.³⁸ Cela signifie qu'en Afrique, il est plus urgent que jamais de mobiliser les ressources nationales et de les utiliser de manière efficace. Cela nécessitera de profondes améliorations de la gouvernance et la consolidation des institutions pour favoriser le développement des infrastructures, l'industrialisation et l'investissement dans les programmes sociaux.

Instaurer une paix et une sécurité durables est essentiel pour assurer un développement inclusif et durable. Une rupture de la paix est souvent le symptôme d'une exclusion économique et sociale. Un environnement pacifique crée les conditions d'une croissance durable, tandis que l'exclusion sociale et la marginalisation économique engendrent le mécontentement

et l'instabilité. L'efficacité des institutions et de la gouvernance et le respect de l'État de droit sont donc des conditions préalables à la paix et à la sécurité nationale.

Mobiliser davantage de ressources fiscales

Des institutions performantes renforcent la confiance du public, réduisent les comportements opportunistes et la recherche de rentes, et améliorent la capacité des gouvernements à mettre en œuvre des politiques générant des recettes et à les allouer efficacement au développement.³⁹ En revanche, les politiques prédatrices affaiblissent la transparence et la responsabilité et sapent la confiance dans les institutions gouvernementales. Cela entraîne une moindre adhésion des citoyens aux mesures fiscales et aux autres mesures génératrices de recettes.⁴⁰ En outre, l'inefficacité des dépenses publiques limite la capacité du gouvernement à gérer efficacement les ressources fiscales.⁴¹

Les capacités institutionnelles limitées et le manque d'expertise dans la conception et la gestion des accords fiscaux⁴² ont favorisé l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) par les entreprises multinationales (EMN) opérant en Afrique. Ces entreprises, avec leurs processus comptables complexes et leur expertise, exploitent le manque de compétences, les insuffisances administratives des agences fiscales nationales ainsi que les lacunes des lois fiscales en vigueur pour siphonner les ressources du continent. Dans certains pays, la loi de l'impôt sur le revenu des sociétés n'est pas explicite quant au traitement des coûts, même lorsque la double imposition est évidente. Cette ambiguïté permet aux multinationales de gonfler les coûts afin de réduire les bénéfices déclarés.⁴³ Le transfert de bénéfices (sous forme de fraude et d'évasion fiscales), facilité par une architecture fiscale internationale opaque, coûte au continent environ 275 milliards USD par an. Ce montant dépasse les 174,9 milliards USD perçus par le continent sous forme d'aide publique au développement, d'envois de fonds et d'investissements directs étrangers en 2022.⁴⁴

L'efficacité des institutions et de la gouvernance et le respect de l'État de droit sont donc des conditions préalables à la paix et à la sécurité nationale.

Le transfert de
bénéfices coûte au
continent environ
275 milliards de
dollars par an

La captation de l'État aggrave les défis institutionnels et la faible capacité de gouvernance de l'Afrique. Les élites corrompues façonnent les lois et les règlements afin d'obtenir des exonérations fiscales, des monopoles et un accès préférentiel aux marchés publics et à d'autres privilèges. Plusieurs cas de captation de l'État existent en Afrique, illustrant l'ampleur du problème. Dans certains pays, les droits sur les ressources en matières premières sont accordés à des entreprises bénéficiant des connexions politiques (nationales et étrangères), ce qui se traduit par des pertes de millions de dollars américains en recettes non perçues. Dans certains pays, la captation de l'État – où des personnes ayant des relations politiques influencent les décisions du gouvernement – est perverse et met en évidence la façon dont les institutions de l'État peuvent être compromises par des réseaux d'élite cherchant à favoriser leurs intérêts personnels.⁴⁵ Les lois sur le secret d'un pays – qui criminalisent la divulgation d'informations économiques telles que l'utilisation des revenus des ressources par le gouvernement – montrent également que les cadres juridiques, bien que destinés à protéger les intérêts nationaux, peuvent parfois limiter la transparence et la responsabilité publique, créant potentiellement des conditions propices à la captation de l'État.⁴⁶

Des institutions de gouvernance inefficaces favorisent un environnement où l'État de droit est faible en Afrique, ce qui entrave la mobilisation des ressources fiscales. Une forte corruption entraîne une baisse de la morale fiscale des citoyens,⁴⁷ avec un effet à la fois direct et indirect ; ce dernier se manifeste lorsque la perception de corruption au sein des autorités gouvernementales affaiblit la confiance des contribuables envers l'administration fiscale.⁴⁸ En revanche, la perception d'une faible corruption à différents niveaux du pouvoir exécutif a un impact positif sur la morale fiscale.⁴⁹ Les pays qui ont entrepris des réformes pour améliorer l'efficacité et l'efficacité des institutions bénéficient également du respect de l'État de droit, notamment en ce qui concerne la séparation des pouvoirs entre les différentes branches du gouvernement.

L'institutionnalisation d'une gouvernance et d'un État de droit faibles a érodé l'efficacité de l'État et la légitimité des gouvernements, favorisant une culture de l'impunité qui sape la confiance du public dans les institutions de l'État. Cette faiblesse amplifie des lacunes dans la gouvernance, qui offrent à des acteurs non étatiques la possibilité de perpétrer des actes de violence et d'affirmer leur contrôle. En Afrique, la persistance de la fragilité et des conflits, liée en grande partie à la faiblesse de la gouvernance et à la mauvaise qualité des institutions, représente l'un des plus grands obstacles au développement économique et à la résilience. Ces conflits réduisent les sources de revenus et l'espace fiscal, tout en augmentant les dépenses militaires ou de sécurité au détriment de l'investissement dans des secteurs essentiels à la stimulation de la croissance économique et au soutien des populations vulnérables.⁵⁰

Des institutions efficaces, la gouvernance économique et le renforcement de l'État de droit jouent un rôle déterminant dans l'amélioration de la mobilisation des capitaux en Afrique. Une approche coordonnée est nécessaire pour mettre en œuvre des politiques et des réformes visant à construire et à consolider l'efficacité des institutions, la gouvernance économique et le respect de l'État de droit. Vous trouverez ci-dessous quelques mesures clés qui offrent un immense potentiel pour débloquer la mobilisation et l'utilisation efficace des actifs en capital de l'Afrique.

Renforcement des institutions, de la gouvernance et de l'État de droit

- *Alléger la charge fiscale et accroître les incitations pour les entreprises.* Une fiscalité élevée et multiple⁵¹ freine la création d'entreprises, réduit les chances de survie et retarde la croissance des entreprises survivantes en affaiblissant leur taille et leur force. En Afrique, les taux d'imposition sur les revenus, les bénéfices et les plus-values varient de 3 à 48 %, soit les plus élevés de toutes les régions.⁵² Les gouvernements devraient accorder la priorité à la modernisation des systèmes fiscaux, en attribuant à chaque entreprise un numéro d'identification fiscale unique afin de réduire

l'imposition multiple et de renforcer le suivi des paiements d'impôts. Les mesures devraient également inclure l'établissement d'un seuil d'exonération fiscale pour les entreprises sur la base de la valeur des actifs, du chiffre d'affaires ou des bénéficiaires, ainsi que des allègements fiscaux pendant un certain nombre d'années à compter de leur création. Des enseignements peuvent être tirés de la collaboration entre l'administration fiscale ghanéenne et l'autorité nationale d'identification en vue de créer une base de données d'informations sur l'identité pour cartographier le recouvrement des recettes, une initiative qui a conduit à un triplement du nombre total d'enregistrements fiscaux au cours de l'exercice 2021/2022.⁵³

- *Renforcer la gouvernance et les cadres institutionnels.* Le renforcement des capacités humaines et institutionnelles pourrait accroître l'efficacité, la transparence et la responsabilité de la budgétisation. Les rapports d'évaluation des performances des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFA) en Afrique continuent de dresser un tableau préoccupant. Le renforcement des institutions de contrôle, telles que les commissions parlementaires chargées des comptes publics et les agences d'audit, pourrait aider à hiérarchiser les investissements gouvernementaux, à réduire le gaspillage et à garantir que les dépenses publiques s'alignent sur les objectifs nationaux de développement. L'application des sanctions proposées à l'encontre des agents publics impliqués dans des affaires de corruption et de fuites de capitaux peut dissuader les infractions à la loi. Afin d'améliorer l'analyse des risques pour une collecte efficace des recettes, la législation devrait imposer et renforcer la coordination inter-agences entre les autorités fiscales et les régulateurs sectoriels concernés afin de mobiliser l'expertise technique et l'expérience pratique pour identifier et évaluer efficacement les pratiques d'évasion fiscale spécifiques à un secteur. L'expérience de la Zambie constitue un exemple pertinent pour d'autres pays africains. Un programme d'assistance technique pluriannuel axé sur la fiscalité minière a contribué à la collecte de 6 millions USD en droits de mutation et de

58 millions USD en impôts sur les sociétés minières entre 2020 et 2022.⁵⁴

- *Investir dans la numérisation pour moderniser les systèmes d'administration fiscale.* Dans un monde où les conditions économiques et le développement des entreprises évoluent rapidement, investir dans des plateformes numériques permet une meilleure gestion de données complexes à grande échelle, tout en luttant contre le blanchiment d'argent commercial et des flux financiers illicites en constante évolution. Les gouvernements devraient investir dans des outils numériques tels que les plateformes de télédéclaration, les intégrations de paiement mobile et d'autres automatisations destinées à détecter la fraude. En Afrique du Sud, les mises à jour numériques, l'automatisation et les progrès en matière de services aux contribuables et de la conformité ont permis de capter 32 millions de contribuables et d'améliorer leur comportement fiscal, avec une légère augmentation de la conformité volontaire d'environ 0,4 point de pourcentage atteignant 75,5 %, ce qui a contribué à une augmentation annuelle de la collecte des recettes de 15,8 % pour atteindre environ 15 milliards USD au cours de l'année fiscale 2023/2024. Les projets d'automatisation prévue pourraient contribuer à combler l'écart fiscal estimé à environ 41 milliards USD de recettes non perçues en raison de dettes impayées, de déclarations en retard et de fuites fiscales.⁵⁵
- *Tirer parti des cadres régionaux et du partage des politiques pour établir des taux d'imposition uniformes des sociétés.* Les gouvernements, en collaboration avec des agences régionales telles que la Commission de l'Union africaine, devraient adapter les politiques aux caractéristiques régionales afin de garantir une collecte optimale des recettes fiscales conforme aux normes internationales. Des audits régionaux conjoints pour les entreprises multinationales renforceraient les pratiques d'application. Ces approches coordonnées aideront les pays à atténuer la perte de recettes publiques nationales. Le Forum africain sur l'administration fiscale pourrait contribuer à l'élaboration d'une législation modèle basée sur le cadre BEPS afin de garantir le respect des normes de

Le renforcement des capacités humaines et institutionnelles pourrait accroître l'efficacité, la transparence et la responsabilité de la budgétisation

Les partenaires de développement peuvent contribuer au renforcement des capacités des agences africaines à harmoniser leurs réglementations locales et à les aligner sur les initiatives mondiales et régionales

conformité internationales. Les trésors publics nationaux pourraient ensuite transposer les règles dans leur pays et les faire appliquer. En présentant un front uni, les nations africaines peuvent protéger leur base d'imposition sans craindre que les États membres individuels ne perdent des investissements.

- *Adopter une approche régionale et une coordination renforcée entre les pays pour lutter contre la corruption.* L'UA devrait inciter les 11 pays qui n'ont pas ratifié la Convention sur la prévention et la lutte contre la corruption à le faire.⁵⁶ Cela permettrait de créer une stratégie commune et une feuille de route partagée pour la mise en œuvre de politiques de lutte contre la corruption, notamment par le biais de pratiques de passation de marchés à l'échelle régionale et la numérisation des processus facilitant l'accès à l'information dans toute la région. Les gouvernements des pays devraient investir dans les technologies biométriques et d'autres technologies émergentes, telles que la blockchain pour optimiser les négociations contractuelles et les systèmes d'approvisionnement, afin de gérer les finances publiques et les systèmes de paiement. Les plateformes e-citizen du Kenya permettent notamment de tirer quelques enseignements.⁵⁷ La mise en place de commissions anticorruption indépendantes et de systèmes judiciaires bien financés pourrait freiner la corruption. Il existe des pratiques exemplaires à l'échelle mondiale que les pays africains peuvent adapter à leurs contextes locaux. Par exemple, avec le soutien d'un pouvoir judiciaire indépendant, la Commission indépendante contre la corruption de Hong Kong est passée d'une situation de corruption généralisée à celle d'une des agences les plus efficaces en matière de lutte contre ce fléau.⁵⁸
- *Mettre en œuvre des réponses cohérentes et coordonnées en collaboration avec les partenaires mondiaux afin de lutter contre les flux financiers illicites.* Les ressources issues d'actes criminels et de faits de corruption franchissent souvent les frontières, ce qui exige une approche globale impliquant la prévention des flux illicites, le soutien aux enquêtes financières et la restitution des avoirs volés. Les pays africains participent à plusieurs initiatives

mondiales et régionales, telles que les organismes régionaux du type Groupe d'action financière (GAFI). Ces initiatives sont axées sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (et de sa prolifération). Mais en raison des capacités techniques et institutionnelles insuffisantes, la participation des pays africains aux initiatives multilatérales visant à améliorer la transparence fiscale reste limitée. Le manque d'interaction ou d'échange de renseignements entre les acteurs publics et privés limite l'efficacité des efforts visant à réduire les flux financiers illicites. Pour relever ces défis, une coopération étroite est nécessaire pour faire respecter les normes fiscales internationales et les réglementations de lutte contre le blanchiment d'argent. Les partenaires du développement peuvent aider à renforcer la capacité des agences de mise en œuvre en Afrique à aligner les réglementations locales sur les initiatives mondiales et régionales telles que la Position africaine commune sur le recouvrement des avoirs, un plan directeur continental pour le recouvrement, le rapatriement et la gestion des avoirs recouverts.

Les gouvernements africains devraient garantir une culture d'indépendance des agences chargées de l'application de la loi et d'autres institutions de gouvernance en vue d'optimiser leurs résultats. Le respect de l'état de droit et la protection des libertés civiles qu'apportent un constitutionnalisme législatif établi, l'autonomie judiciaire et un exécutif responsable, ainsi qu'une participation égalitaire aux affaires nationales et une répartition équitable des richesses du pays, favoriseront l'inclusion de tous les citoyens et supprimeront les incitations à un comportement opportuniste et à la propension aux conflits armés. Outre la cohésion nationale, le partenariat et la collaboration avec des organisations internationales telles que les Nations unies et les organismes régionaux peuvent contribuer à restaurer et à maintenir la paix en période de conflit civil ou armé. Pour les pays qui sortent d'une guerre ou d'un conflit, la communauté internationale doit aider au renforcement de ses institutions et de l'état de droit et à l'élimination des facteurs de fragilité. Enfin, pour faire taire les armes en Afrique,

il est essentiel de s'attaquer aux facteurs fondamentaux de l'instabilité, tels que la désresponsabilisation économique. La Facilité d'appui à la transition (FAT) de la Banque africaine de développement aide à reconstruire les institutions et l'architecture de gouvernance dans les pays confrontés à la fragilité et aux conflits afin de consolider la paix et de stabiliser les économies. Son action est essentielle pour améliorer les conditions de vie des populations vulnérables et pour jeter les bases d'une croissance durable et inclusive.

Mobiliser davantage de capital naturel

Dans de nombreux pays d'Afrique, le cadre juridique confère à l'État la propriété et la gestion des ressources naturelles. Cependant, l'application des codes miniers est souvent en contradiction avec l'intérêt public. Par exemple, les procédures d'attribution de licences et de permis, essentiels pour réguler l'accès aux ressources naturelles, sont fréquemment opaques, fondées sur des négociations directes plutôt que sur des appels d'offres concurrentiels. De plus, dans de nombreuses économies du continent riches en ressources naturelles, le manque de capacités techniques a entravé l'application des codes miniers, notamment ceux visant à localiser les chaînes de valeur en aval et à institutionnaliser la transparence et la responsabilité.⁵⁹

Des contrats mal conçus entre les gouvernements et les investisseurs dans le secteur des ressources naturelles favorisent une surexploitation et des pertes de capital naturel. Les accords de partage de la production équilibrent les risques et les bénéfices, ce qui les rend attractifs, principalement dans le secteur pétrolier. Ils permettent aux gouvernements de tirer parti de ces ressources sans investir directement dans le processus d'exploration et de production, tout en attirant les investissements étrangers et l'expertise technique. En revanche, les concessions accordent aux entreprises le droit d'extraire des ressources en échange de redevances et d'impôts. Cependant, leur manque de souplesse limite leur capacité à s'adapter aux conditions du marché. Ce type d'accords miniers, présent dans plusieurs pays africains, se caractérise souvent

par des clauses de confidentialité dont les termes ne sont souvent pas divulgués. Ces accords privilégient les intérêts des investisseurs au détriment de l'intérêt national, en particulier lorsque des clauses de stabilisation sont incluses.⁶⁰

Les pays africains peuvent remédier à cette situation en renforçant leurs compétences et leurs capacités techniques.

Pour les négociateurs miniers, la publication des principales clauses de l'accord, combinée à une évaluation et un suivi constants du contrat, permet d'assurer la conformité et le respect des règles de mise en œuvre convenues. Les pays africains peuvent exploiter des initiatives telles que la Vision minière africaine (VMA) de l'Union africaine et renforcer le soutien à la Facilité africaine de soutien juridique (*African Legal Support Facility – ALSF*) pour améliorer l'alignement entre les codes d'extraction des ressources et le paiement de loyers plus équitables aux pays hôtes. Grâce à la VMA, les États africains peuvent bénéficier d'un renforcement des capacités et améliorer leur pouvoir de négociation dans les contrats d'exploitation des ressources naturelles. Le Fonds africain de soutien juridique, en collaboration avec des acteurs et partenaires internationaux, offre aux pays africains riches en ressources naturelles un mécanisme institutionnel permettant de surmonter les obstacles juridiques et techniques asymétriques au stade du contrat. À terme, les pays devraient s'assurer que les accords de développement des minéraux incluent des clauses obligatoires qui encouragent la création de valeur ajoutée au niveau national. Cela permettrait de limiter l'extraction incontrôlée des ressources minérales et d'éviter l'exportation de matières premières vers des marchés lointains pour transformation et création de valeur. Cela revient à exporter des emplois vers d'autres pays (voir le chapitre 2 du présent rapport pour des politiques spécifiques visant à encourager la valorisation locale des ressources naturelles).

L'utilisation efficace du capital naturel pour le développement en Afrique a donc été entravée par des capacités de négociation limitée, un manque de transparence et une application insuffisante de réglementations rigoureuses. L'efficacité du capital naturel en tant que

Les pays doivent s'assurer que les accords de développement minier ont des clauses contraignantes encourageant l'ajout de valeur domestique

levier de développement est en partie influencée par la structure complexe du secteur extractif qui implique des acteurs étatiques, privés et mondiaux. De nombreux gouvernements, y compris en Afrique, dépendent des entreprises multinationales étrangères pour les investissements et l'expertise technique en raison de l'intensité capitalistique du secteur extractif. La position dominante des EMN fournit un avantage certain, mais crée des difficultés aux gouvernements en matière de répartition des revenus et de supervision réglementaire.

Renforcement de la gouvernance et des institutions pour améliorer le capital naturel

- *Instaurer des obligations légales de divulgation publique de tous les contrats de ressources naturelles et de tous les paiements de revenus afin d'améliorer la transparence et la responsabilité.* Des registres centralisés en ligne, tels que le portail ouvert des contrats du Liberia, peuvent améliorer la divulgation et l'accès à l'information concernant les contrats et le paiement des revenus issus des industries extractives. Les normes de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) devraient être appliquées comme exigences obligatoires avec des organismes de contrôle locaux supervisés par des agences d'audit indépendantes afin de garantir la conformité. Les ministères nationaux chargés de la supervision des industries extractives ainsi que les agences de lutte contre la corruption joueraient le rôle d'acteurs principaux. La mise en œuvre de contrats assortis d'obligation de transparence a conduit les autorités guinéennes à renégocier pour 1,3 milliard USD de contrats miniers.
- *Adopter un cadre commun d'enchères ouvertes pour maximiser les rendements financiers des ressources naturelles.* Le processus d'appel d'offres pour les contrats d'extraction en Afrique devrait être guidé par des critères clairs qui incluent des exigences en matière de contenu local et des mesures de protection de l'environnement. Les résultats des enchères devraient être rendus publics pour être examinés afin de maintenir la transparence et la responsabilité. Au Mozambique, la mise aux

enchères des licences de gaz naturel liquéfié a permis de réduire l'influence politique et a généré une augmentation de plus de 30 % des recettes publiques. D'autres pays africains peuvent adopter cette approche afin de réduire l'influence politique et la corruption, qui entraînent des pertes financières considérables et un patronage continu entre les investisseurs et les élites politiques. Le Centre africain des ressources naturelles et des investissements, établi au sein du Groupe de la Banque africaine de développement, le Centre africain de développement des ressources minérales, hébergé par la Commission de l'Union africaine, ainsi que la Facilité africaine de soutien juridique sont disponibles pour fournir une expertise technique aux autorités nationales de régulation du secteur extractif chargées de la mise en œuvre des systèmes d'enchères.

- *Renforcer la rétention de la valeur nationale par le biais d'une industrialisation basée sur les ressources.* Les autorités des économies africaines à forte intensité de ressources doivent imposer et encourager la création de valeur ajoutée dans les industries extractives par le biais d'exigences juridiques contraignantes en matière de valorisation et de politiques industrielles ciblées. Cela permettra de transformer les pays riches en ressources, actuellement exportateurs de matières premières, en transformateurs et fabricants. L'application de la rétention de la valeur au niveau national peut passer par l'introduction de clauses juridiques dans les accords miniers/pétroliers exigeant une valorisation locale, en établissant des zones de traitement des minerais ou des parcs industriels à proximité des sites d'extraction, l'octroi d'incitations ciblées et d'avantages fiscaux à durée déterminée, l'accès aux infrastructures ou la garantie de crédits pour les entreprises investissant dans la valorisation et les usines de traitement, et en développant des systèmes de certification du contenu local et des bases de données de fournisseurs nationaux.
- *Développer des chaînes de valeur régionales des minerais par le biais de pôles industriels transfrontaliers.* L'élargissement des capacités de production et l'intensification de l'utilisation

transfrontalière des ressources naturelles et humaines peuvent permettre de créer et de renforcer les chaînes de valeur industrielles nationales et régionales. Les gouvernements africains doivent faciliter l'industrialisation régionale en mettant en place des chaînes de valeur transfrontalières pour les minerais essentiels – lithium, cobalt et terres rares – en utilisant des politiques harmonisées, des infrastructures communes et l'intégration des marchés. Cela nécessitera une collaboration entre les pays afin de négocier des accords bilatéraux ou multilatéraux sur les infrastructures de traitement partagées (corridor de lithium RDC-Zambie), d'harmoniser les taxes à l'exportation, les politiques de contenu local et les codes d'investissement à travers les régions, de coordonner la facilitation du commerce et les réformes douanières pour permettre la libre circulation des produits semi-transformés, et avec le soutien des institutions nationales et régionales de financement du développement, de mutualiser les ressources financières en faveur des zones industrielles, des centres de recherche et développement et des pôles logistiques.

Mobiliser davantage de capitaux financiers

Les marchés financiers en Afrique manquent souvent de fondements juridiques appropriés et de ressources suffisantes pour détecter et sanctionner les pratiques illicites, notamment les abus de marché tels que le délit d'initié et la manipulation des marchés.⁶¹ De nombreux pays africains doivent relever des défis dans le développement de leurs marchés financiers, l'amélioration des systèmes de paiement et le renforcement des cadres réglementaires. Aucun pays africain n'a atteint le seuil moyen de l'indice de développement financier fixé à 0,5, qui évalue les progrès d'un pays en matière de profondeur, d'accès et d'efficacité des marchés financiers.⁶² L'absence de cadres juridiques et réglementaires solides, de systèmes de compensation et de règlement ainsi que d'informations permettant d'enregistrer les transactions restreint l'accès aux capitaux et limite la capacité des populations marginalisées à participer à l'économie.

Des réglementations mal conçues entravent également l'innovation et découragent l'investissement. L'Afrique est en proie à des réglementations financières bureaucratiques, notamment des procédures complexes d'évaluation du crédit et d'approbation des prêts, des systèmes fiscaux complexes et lourds, des exigences étendues en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et de connaissance du client, qui deviennent de plus en plus complexes, chronophages et difficiles à gérer. Ces goulots d'étranglement réglementaires découragent l'investissement, augmentent les coûts d'emprunt et entravent l'inclusion financière. Les pays dont la réglementation a été rationalisée ont progressé dans l'indice Business Ready de la Banque mondiale. Par exemple, le rapport Business Ready pour 2024 indique que le Rwanda a réalisé des progrès substantiels dans le faible coût des transactions sur le marché des capitaux. Il occupe également la première place en Afrique en matière de fourniture de services publics de haute qualité destinés à soutenir la croissance des entreprises et à renforcer leur efficacité opérationnelle.

La mobilisation de capitaux financiers en Afrique est également entravée par les inefficiences institutionnelles. Les institutions telles que le système judiciaire, le parlement, les agences chargées de l'application de la loi et les agences de lutte contre la corruption sont souvent sous-financées, en sous-effectif et insuffisamment dotées en capacités pour remplir leurs missions. En conséquence, elles sont incapables de lutter contre la criminalité financière organisée, notamment le blanchiment d'argent ou le transfert de bénéfices par les entreprises multinationales. Il en résulte une perte de confiance du public à l'égard du système juridique. En outre, les interférences politiques et les nominations arbitraires du personnel judiciaire affaiblissent encore les protections juridiques, ce qui crée une incertitude autour des droits de propriété et de l'exécution des contrats.⁶³ Une exécution contractuelle déficiente et un système judiciaire inefficace ne permettent pas de protéger les droits des actionnaires minoritaires ni d'assurer un partage équitable des bénéfices. Ces insuffisances soulignent la nécessité d'augmenter l'allocation des ressources et

Une meilleure coopération entre les institutions financières nationales peut élargir le marché des capitaux et le consolider

d'entreprendre des réformes juridiques afin d'assurer l'indépendance du système judiciaire et de restaurer la confiance du public dans les institutions clés de gouvernance.

Renforcer la gouvernance et les institutions pour améliorer la mobilisation et l'utilisation des actifs financiers

- *Améliorer l'environnement réglementaire du marché des capitaux pour mobiliser l'épargne à long terme.* Les marchés de capitaux en Afrique restent rudimentaires, mais présentent un potentiel important de mobilisation des capitaux financiers grâce à un environnement réglementaire amélioré. Un cadre réglementaire solide facilite le développement des infrastructures de marché et renforce la protection des investisseurs—notamment par des règles de divulgation, ainsi que des réglementations claires, cohérentes et applicables qui favorisent la transparence. Les gouvernements africains et les autorités chargées de la régulation des marchés financiers devraient investir dans des technologies telles que la tokenisation des actifs.⁶⁴ En 2024, DAMREV, une société de tokenisation des actifs du monde réel, a signé un accord de 330 millions USD pour tokeniser une mine de cuivre en Namibie. L'accord permettra à DAMREV de créer une propriété fractionnée et de tirer parti d'une approche innovante permettant d'accroître la liquidité, ce qui permettra d'établir de nouvelles normes pour la gestion des actifs dans le secteur minier de la Namibie.⁶⁵ Au Kenya, le projet Mocha soutient les petits exploitants agricoles en tokenisant les caféiers sur la blockchain. Ce mécanisme permet aux petits exploitants agricoles de vendre des jetons représentant les droits économiques de certains de leurs caféiers, offrant aux détenteurs de jetons une part du revenu des ventes de café pendant 10 ans. Ce système garantit aux agriculteurs un meilleur accès à des financements accrus pour la remise en état des exploitations, l'équipement et la formation.⁶⁶
- *Harmoniser les cadres réglementaires et administratifs pour réduire les obstacles aux investissements transfrontaliers.* Favoriser une coopération accrue entre les institutions financières

nationales peut créer un marché des capitaux vaste et robuste et stimuler le développement de divers produits et instruments financiers. Malgré la fragmentation et l'isolement des bourses et marchés de capitaux africains, les opportunités abondent pour les investisseurs potentiels, en particulier dans le contexte de la ZLECAf. La mise en œuvre complète de la ZLECAf renforcera les échanges commerciaux et l'ouverture de nouvelles opportunités d'investissement à fort rendement. L'harmonisation des règles de cotation et la création d'agences de courtage régionales telles que l'Association africaine des bourses de valeurs peuvent faciliter la libre circulation des investissements entre les différentes places boursières et les entreprises agréées. Cet objectif peut être réalisé grâce à l'assistance technique des institutions financières internationales, en vue de mettre en place des mécanismes de régulation assurant des garanties aux investisseurs et les incitant à opérer dans d'autres juridictions à travers l'Afrique.

- *S'engager à mettre en œuvre des systèmes de règlement communs, englobant l'infrastructure technologique, les règles et les processus.* Cela permettra d'échanger des actifs financiers ou de titres entre différentes parties et encouragera les investissements dans des infrastructures liées aux systèmes de paiement, aux systèmes de règlement des titres et aux architectures de monnaies numériques. À cet égard, le Système de paiement et de règlement panafricain (PAPSS) doit être pleinement intégré dans les marchés de capitaux et les cadres commerciaux des pays africains. Sur un continent comptant plus de 40 monnaies, le déploiement complet du PAPSS permettra de réduire la dépendance à l'égard de monnaies tierces, de stimuler considérablement le commerce intra-africain et de faciliter les investissements dans les monnaies nationales à travers de multiples échanges.
- *Mobiliser les réserves de change des banques centrales pour combler le déficit de financement des infrastructures.* La valeur des réserves de change en Afrique s'élevait à 411,9 milliards USD en 2023,⁶⁷ soit un montant supérieur au déficit de financement estimé à

Mobiliser les réserves de change des banques centrales peut combler le déficit de financement des infrastructures

402,2 milliards USD par an pour accélérer la transformation structurelle. Par ailleurs, les pays détiennent plus de dépôts à la banque pour les règlements internationaux qu'ils ne reçoivent de dette extérieure. Ces réserves, si elles sont utilisées de manière optimale, peuvent être canalisées vers l'investissement dans des secteurs à fort potentiel de croissance, ce qui renforcerait davantage les exportations et les réserves. Ce cercle vertueux dépend d'une capitalisation adéquate des banques commerciales nationales afin de mieux gérer les réserves accumulées. Le Nigeria peut servir d'exemple avec plusieurs cas de réussite.⁶⁸ Les banques commerciales nationales de dépôt n'ont reçu qu'une partie des réserves à gérer après avoir été recapitalisées à la suite des réformes du secteur bancaire. Une initiative d'intégration des marchés de capitaux du continent permettrait aux pays disposant de réserves de change excédentaires⁶⁹ de libérer une part prédéfinie en fonction de considérations macroéconomiques nationales, pour l'investissement dans des projets. Cela garantira que les ressources africaines contribuent directement au développement de l'infrastructure productive de l'Afrique.

- *Le recyclage des actifs permet de libérer des fonds en faveur de projets d'infrastructure essentiels.* Le recyclage des actifs peut contribuer à combler le déficit de financement des infrastructures du continent et à mettre fin à la dépendance des gouvernements à l'aide liée aux projets. Cela peut être réalisé en mobilisant des infrastructures vieillissantes existantes afin de lever des fonds pour de nouveaux projets, par l'intermédiaire de véhicules de financement tels qu'Africa50.⁷⁰ En 2024, Africa50 a repris l'exploitation du pont de la Gambie après avoir versé la première tranche de 15,5 millions USD d'un programme de recyclage d'actifs de 100 millions USD avec le gouvernement de la Gambie. Le Togo collabore également avec Africa50 pour monétiser le projet routier Lomé-Kpalimé, d'un coût de 361,3 millions USD. La capacité à surmonter les préoccupations liées à la transparence et à la responsabilité dans l'exécution des projets d'infrastructure—en raison des antécédents

peu probants et des interférences politiques observées dans certains pays africains—sera déterminante pour évaluer la viabilité du recyclage des actifs comme instrument de financement.

Libération du potentiel du capital entrepreneurial

L'esprit d'entreprise en Afrique est contraint par des infrastructures de soutien inadéquates et des structures de gouvernance faibles. Les statistiques montrent que plus d'un Africain sur cinq en âge de travailler crée une nouvelle entreprise et que plus de 75 % des jeunes prévoient d'en créer une dans les cinq ans à venir.⁷¹ La croissance de l'esprit d'entreprise s'est produite principalement dans les secteurs de la technologie et de l'innovation. Le maintien de la dynamique de croissance de l'entrepreneuriat est entravé par l'absence d'un environnement favorable aux entreprises, notamment un faible accès au financement et des réglementations contraignantes qui augmentent le coût de l'activité. Il est essentiel d'attirer les investissements nationaux et étrangers pour diversifier les économies africaines et les rendre moins dépendantes des ressources naturelles.

Les investisseurs de portefeuille sont attirés par les pays dont les politiques réglementaires sont prévisibles et qui s'engagent à respecter l'état de droit. L'importance des entrées en portefeuille de l'Afrique peut donner aux entreprises la possibilité d'accéder aux marchés internationaux des capitaux, ce qui les aidera à s'étendre, à se développer et à créer des emplois. La volatilité des flux d'investissement en actions souligne la nécessité d'une gouvernance et de cadres institutionnels plus solides et plus efficaces. Les investisseurs de portefeuille internationaux sont attirés par les pays et les régions dotés de systèmes réglementaires prévisibles et transparents qui garantissent des résultats positifs et le rapatriement des fonds au moindre coût—en termes de charges réglementaires et de pertes de change.

Des réformes profondes des processus de passation des marchés publics peuvent

Avec l'appui juridique d'une législation secondaire réglementant les procédures de passation de marchés, les lois sur les marchés publics peuvent améliorer la prise de décision, son efficacité et son caractère équitable

Une infrastructure numérique forte et démocratisée peut stimuler la croissance en Afrique dans de multiples secteurs, et selon deux voies différentes

favoriser la transparence, la concurrence, l'efficacité et l'équité. Le renforcement de la qualité de la réglementation réduit le risque de comportement de recherche de rente, où les agents paient pour manipuler les réglementations en leur faveur.⁷² La promulgation de lois sur les marchés publics, appuyée par une législation secondaire visant à réglementer les procédures de passation des marchés, peut améliorer la prise de décision, l'efficacité et garantir une plus grande équité. Les systèmes de passation électronique des marchés publics (e-procurement) favorisent la concurrence et un meilleur contrôle, tout en offrant aux gouvernements un mécanisme plus rapide et plus efficace pour la collecte des offres et l'analyse des données afin de lutter contre la fraude et d'atténuer les risques de corruption. Au Rwanda, la plateforme de passation de marchés en ligne Umucyo est connectée à 24 systèmes d'information, dont le système de gestion des finances publiques, l'autorité fiscale, le greffier général, les banques commerciales et les systèmes d'autres institutions financières. Ce système automatisé est utilisé par près de 1 200 agences gouvernementales, contre un peu plus de 200 en 2022, avec plus de 13 800 fournisseurs et 26 800 contrats attribués. La mise à jour du système pourrait permettre de rendre les données relatives aux marchés publics disponibles dans un format standard de données contractuelles ouvertes.⁷³

Mobiliser davantage de capital entrepreneurial

- *Investir dans des institutions de qualité pour développer le capital entrepreneurial en Afrique.* Les institutions de qualité encouragent les détenteurs de capitaux commerciaux en instaurant un environnement favorable aux affaires. Les pays africains devraient donc harmoniser leur cadre institutionnel en adoptant des lois, des réglementations et des stratégies d'application adéquates. Une infrastructure numérique forte et démocratisée—dotée de mécanismes de protection des données, de promotion du commerce, de prévention et de lutte contre la cybercriminalité—peut stimuler la croissance en Afrique dans de multiples secteurs, et ce de deux manières principales. Premièrement, elle pourrait améliorer la productivité du secteur en facilitant l'accès

à l'information et en optimisant l'efficacité des processus. Deuxièmement, elle pourrait stimuler la consommation en offrant un meilleur accès à divers produits et services.

- *Améliorer l'accès au financement des entreprises et soutenir les jeunes entreprises.* Les jeunes entreprises africaines manquent de capitaux pour se développer. L'amélioration des systèmes d'évaluation des projets et un suivi et une évaluation efficaces peuvent minimiser les risques d'échec des entreprises et améliorer l'accès au financement des entreprises en phase de démarrage. Les jeunes entreprises sont considérées comme très risquées et enregistrent souvent un taux de mortalité élevé en raison de la lenteur des ventes et du manque de liquidités, même lorsque la valeur de leurs actifs dépasse celle de leurs passifs. Les bureaux de référence du crédit, les registres du crédit ou les registres des garanties et les agences similaires de collecte d'informations sur les emprunteurs peuvent contribuer à atténuer les asymétries d'information et à limiter les risques de défaut de paiement.⁷⁴ Les gouvernements doivent donc concevoir et mettre en place des incitations fiscales pour les investisseurs providentiels et les risques liés à l'investissement par le biais de fonds publics.
- *Accorder l'autonomie et les pouvoirs de poursuite aux agences de lutte contre la corruption afin de limiter les nouveaux cas de corruption.* L'incertitude des politiques publiques et un climat des affaires défavorable aux entreprises sont aggravés par la faiblesse de la gouvernance, qui permet de contourner l'État de droit. Les gouvernements doivent adapter leurs politiques afin d'équiper les institutions pour qu'elles puissent répondre de manière proactive et rapide aux besoins des entreprises. Des cadres stratégiques favorisant la collaboration entre les organes nationaux de surveillance et avec les partenaires internationaux pour atténuer la perception émergente de la corruption en Afrique permettront de réduire le risque d'investissement pour les investisseurs locaux et étrangers.
- *Réduire le risque de change en empruntant en monnaie nationale.* Le développement des marchés de la dette intérieure favorise

la formation des prix, permet une évaluation appropriée du risque, renforce la base des investisseurs nationaux, et soutient la transmission de la politique monétaire ainsi que la stabilité financière. Les marchés obligataires en monnaie locale doivent donc être adaptés et structurés de manière progressive en fonction des circonstances propres à chaque pays afin de diversifier et d'élargir les sources de financement du gouvernement, de réduire la volatilité du financement et de limiter son exposition aux chocs extérieurs. L'initiative conjointe du FMI et de la Banque mondiale « Renforcer la mobilisation des ressources intérieures »⁷⁵ souligne l'importance du développement des marchés de la dette publique. Une calibration minutieuse et la stabilité macroéconomique en Afrique doivent reposer sur des déficits budgétaires modérés et des niveaux d'endettement viables afin de réduire les coûts de financement intérieurs et d'alléger le fardeau des paiements d'intérêts. Les paiements d'intérêts élevés, qui découlent en grande partie de la dette extérieure, absorbent environ 27,5 % des recettes publiques.⁷⁶ Une générosité budgétaire excessive entraînant un endettement intérieur incontrôlé peut évincer l'investissement privé, freinant ainsi la croissance économique globale.⁷⁷

Libérer le potentiel du capital humain pour le développement de l'Afrique

Les écarts de productivité entre pays peuvent être réduits grâce à une meilleure architecture institutionnelle et à un plus grand respect de l'État de droit.⁷⁸ Une lutte plus efficace contre la corruption renforce les gains de productivité, mesurés par la valeur ajoutée par travailleur, tant pour l'enseignement primaire que pour l'enseignement supérieur. Il en résulte que même des manquements limités en matière de gouvernance — comme la corruption à petite échelle ou des inefficiences dans l'allocation des ressources — peuvent compromettre l'efficacité des investissements dans le capital humain, entraînant finalement une baisse de la productivité de la main-d'œuvre. Les pays africains peuvent donc réduire les écarts de productivité entre états en améliorant la gouvernance, les institutions et l'État de droit.

Les faiblesses du capital humain reflètent la capacité des institutions à fournir des services sociaux efficaces. La gouvernance institutionnelle de faible qualité en Afrique, caractérisée par la corruption, a été citée comme l'une des causes du sous-financement des systèmes éducatifs et de la défaillance des soins de santé. La fuite des cerveaux, c'est-à-dire l'exode du capital humain, peut être interprétée comme le reflet d'un mécontentement vis-à-vis de la mauvaise administration et de la gouvernance déficiente, au profit de pays où ces systèmes fonctionnent mieux. Il en résulte un faible niveau de capital humain et une forte émigration.⁷⁹ Or, comme le montre le chapitre 2, l'émigration revient en réalité à subventionner les besoins en capital humain des pays développés par les pays africains.

La mauvaise gestion financière et la fragmentation bureaucratique des programmes d'éducation et de formation ont nui à leur efficacité et affaibli leur contribution potentielle à la croissance économique. Des cadres de responsabilité solides favorisent la confiance et maximisent les rendements socio-économiques de l'éducation.⁸⁰ Il est donc essentiel de reconnaître les progrès réalisés par le Rwanda dans l'établissement d'un lien entre le financement des écoles et les résultats scolaires, démontrant ainsi comment les innovations en matière de gouvernance peuvent améliorer la qualité et l'équité du système éducatif.⁸¹ Des pays comme le Botswana, le Ghana, le Kenya et l'Afrique du Sud ont également pris des mesures pour renforcer l'autonomie institutionnelle, en impliquant notamment la société civile dans les conseils d'administration des universités afin d'éliminer la fragmentation bureaucratique et d'élargir et de renforcer la responsabilité des institutions de contrôle. Ces réformes novatrices de la gouvernance peuvent combler les lacunes dans l'allocation et l'utilisation des ressources et renforcer la responsabilité des systèmes pour une meilleure prestation de services.⁸² Les données internationales mettent également en évidence les effets positifs du recrutement fondé sur le mérite, de l'autonomie et des normes professionnelles sur la performance et l'efficacité de la prestation de services d'éducation et de santé de qualité. En Finlande, la combinaison

Des cadres de responsabilité solides favorisent la confiance et maximisent les rendements socio-économiques de l'éducation

Les gouvernements devraient cibler des partenariats structurant la migration et basés sur les compétences pour donner à la diaspora l'occasion de contribuer au développement de leurs pays d'origine

d'une forte responsabilisation des pairs et d'un contrôle hiérarchique limité a permis d'obtenir des résultats de qualité en matière d'éducation.⁸³

Développer le capital humain

- *Développer des investissements stratégiques et ciblés dans le capital humain, en mettant l'accent sur la formation professionnelle et la gouvernance afin de renforcer et de retenir les capacités humaines sur le continent.* Les défis des marchés du travail en Afrique soulignent le rôle essentiel d'une gouvernance efficace pour optimiser le capital humain et l'exploiter au service du développement. L'investissement dans le développement des compétences est essentiel pour libérer le potentiel de croissance du continent, en particulier pour combler l'inadéquation entre les besoins du marché du travail et les résultats du système éducatif. Les gouvernements devraient allouer une partie des 20 % de dépenses recommandées pour l'éducation (voir les recommandations du chapitre 2) à la formation professionnelle et technique, en accordant la priorité aux infrastructures, à la rétention de formateurs qualifiés et à la réforme des programmes d'études, en les reliant aux exigences du marché. Au moins 5 % de cette allocation devraient être consacrés à la formation professionnelle.⁸⁴ Afin de maximiser le rendement du capital humain, les investissements doivent être complétés par des réformes de gouvernance, telles que l'adoption de systèmes d'approvisionnement préférentiels ouverts et transparents, soutenus par un système numérisé permettant de contrôler la présence des enseignants et des heures d'enseignement dans les écoles et les centres de formation professionnelle. La numérisation peut également contribuer à la fourniture de services de santé de qualité.
- *Décentraliser le développement du capital humain grâce à l'administration en ligne.* La décentralisation de la gouvernance du capital humain—en particulier de l'éducation—permet de mettre en place des réformes spécifiques au contexte qui s'alignent plus étroitement sur les besoins locaux, en particulier dans les pays présentant des inégalités spatiales et des déséquilibres de développement régional.⁸⁵

Les progrès en matière de gouvernance de l'éducation et de la santé, tels que l'amélioration de l'inclusion et de l'accès, sont liés à la décentralisation, soutenue par des institutions renforcées.⁸⁶ L'adoption de systèmes de gouvernement électronique (e-gouvernement) peut permettre aux acteurs de la communauté de signaler les pratiques abusives (telles que les pots-de-vin pour l'admission à l'école ou le vol de médicaments), de contrôler l'absentéisme des enseignants et des soignants et d'améliorer le suivi de la prestation des services. De tels mécanismes de retour d'information renforcent la réactivité des institutions et favorisent le développement du capital humain en garantissant que les systèmes servent les communautés de manière équitable et efficiente.

- *Confier la gouvernance des soins de santé aux autorités locales afin d'améliorer la mise en œuvre de la couverture santé universelle et d'améliorer les performances du secteur de la santé.* Le transfert de compétences du gouvernement central aux autorités locales—une décentralisation de fait—peut renforcer l'implication des gouvernements infranationaux dans l'élaboration des politiques et améliorer les interactions entre ceux qui formulent les politiques et ceux qui les mettent en œuvre. Cela permet de limiter les interférences politiques émanant du centre, qui, dans de nombreux pays africains, ont compromis la prestation de soins de santé de qualité au niveau communautaire. L'Éthiopie montre que la décentralisation améliore les résultats en matière de soins de santé et d'éducation.
- *Mobiliser les compétences de la diaspora pour le développement du capital humain.* L'émigration de personnes hautement qualifiées hors d'Afrique constitue une fuite de capital humain malgré la contribution de la diaspora à l'économie du continent par le biais des envois de fonds. Les pays africains devraient explorer des voies plus larges et plus stratégiques pour tirer parti des contributions des travailleurs de la diaspora, qu'ils soient qualifiés ou non, au-delà des transferts de fonds. Les diasporas africaines occupent une place essentielle dans le développement politique, social et économique de leurs pays d'origine.

Il est donc crucial de développer des mécanismes efficaces permettant d'intégrer le rôle de la diaspora africaine dans le renforcement des institutions et de combler le déficit de leadership. Cela attirera à son tour des envois de fonds par des canaux formels, qui pourront ensuite être mis à profit pour le développement national. Les gouvernements devraient privilégier des partenariats structurés basés sur les compétences afin d'exploiter la diaspora pour une mobilisation efficace du financement du développement par le biais d'obligations de la diaspora et de valoriser les savoir-faire et expériences à travers la facilitation du commerce, de l'entrepreneuriat, la technologie, le partage des connaissances et les programmes de circulation des cerveaux. Ils devraient également créer des agences parapubliques spécialisées dans la gestion et le suivi de la migration des personnes qualifiées. La coopération du Maroc avec l'Union européenne et l'Allemagne est un exemple de partenariats stratégiques sectoriels visant à maximiser les avantages mutuels de la migration.⁸⁷ Ces partenariats ont permis la création des centres de migration et de développement qui offrent un accompagnement en matière de compétences requises, d'identification des emplois et de formation linguistique afin de faciliter l'intégration.⁸⁸

- *Les réformes, en particulier celles qui alignent les politiques de citoyenneté sur les réformes économiques et de gouvernance, devraient encourager la diaspora africaine à créer des*

entreprises sans obstacle juridique ou bureaucratique, ce qui pourrait favoriser une contribution significative aux économies nationales à travers des investissements dans des secteurs clés et des projets d'infrastructure de grande envergure, notamment dans l'industrie hôtelière, ainsi que dans les services d'éducation et de santé. Selon certaines estimations, sur les 54 pays d'Afrique, seuls 30 accordent le droit de vote à leurs ressortissants à l'étranger.⁸⁹ Ce droit est inscrit dans les constitutions ou les lois électorales des pays. Malgré cela, la mise en œuvre de ces dispositions est souvent entravée par des défis institutionnels et logistiques. Dans les pays où de telles dispositions n'existent pas, cela crée effectivement des facteurs de rejet qui excluent les diasporas de la gouvernance nationale, compromettant ainsi leur sentiment d'appartenance. Des réformes devraient donc être mises en œuvre pour établir un cadre juridique efficace qui encourage la diaspora africaine à participer activement au processus politique dans leur pays d'origine, notamment en leur permettant de voter et/ou de se présenter à des postes de responsabilité politique. Cela pourrait favoriser le retour de compétences et de savoir-faire perdus par la migration, et renforcer à terme la bonne gouvernance, la transparence et l'État de droit. Lorsque de telles lois existent déjà, les gouvernements devraient mettre en œuvre des mécanismes permettant de rendre ces dispositions opérationnelles.

NOTES

1. L'*African Growth and Opportunity Act* (Loi sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique, AGOA) promulguée en 2000, est au cœur de la politique économique et de l'engagement commercial des États-Unis avec l'Afrique. Elle accorde aux pays d'Afrique subsaharienne admissibles un accès au marché états-unien en franchise de droits pour plus de 1 800 produits, en plus des plus de 5 000 produits pouvant bénéficier d'un accès en franchise de droits dans le cadre du Système de préférences généralisées.
2. CAE 2023.
3. FMI 2017.
4. Fang, Ziangming et coll. 2020.
5. Banque africaine de développement 2024b.
6. BAD/CUA/AUDA-NEPAD 2024.
7. Banque africaine de développement, 2024b.
8. Banque africaine de développement, 2024b.
9. Banque africaine de développement, 2021a.
10. Banque africaine de développement, 2024b.
11. Ceci est basé sur le rapport du Groupe de la Banque africaine de développement : « Mesurer la richesse verte des nations : capital naturel et productivité économique en Afrique » présenté lors de la COP 29.
12. <https://www.mapsofworld.com/africa/thematic/coastal-countries.html>
13. Cust et Zeufack, 2023.
14. BloombergNEF, 2021.
15. BloombergNEF, 2021.
16. Voir : <https://www.afdb.org/en/documents/strengthening-africas-role-battery-and-electric-vehicle-value-chain-volume-14-issue-7>
17. Voir : <https://www.daimagister.com/resources/remittances/>
18. Selon Adeseye (2021) et d'autres analystes, 70 % des envois de fonds sont destinés à la consommation et 30 % à l'investissement.
19. Rödl et Partner, 2018.
20. Ohnsorge et Yu, 2021.
21. Banque mondiale, 2020.
22. Ce chiffre suppose que le ratio dette/PIB de l'Afrique en 2025-2030 augmente de façon prudente d'environ 5,0 points de pourcentage (correspondant à la croissance annuelle moyenne entre 2016 et 2019, avant la pandémie) et que toute nouvelle dette soit libellée en monnaie locale par l'émission d'obligations à long terme.
23. Actuellement, de nombreux pays d'Afrique consacrent moins de 0,5 % de leurs actifs à l'investissement en actions. D'après les données disponibles, seul l'Ouganda a alloué 2,4 % de ses actifs à des investissements en actions (BAD/CUA/AUDA-NEPAD, 2024). Par conséquent, en allouant seulement 1 %, les fonds de pension africains peuvent générer environ 17 % du déficit de financement estimé pour la transformation structurelle.
24. Voir également Banque africaine de développement (2024a) sur les différents financements innovants que la Banque africaine de développement a utilisés depuis 2015 pour lever des ressources consacrées au développement de l'Afrique.
25. Fonds africain de développement, organe de financement concessionnel du Groupe de la Banque africaine de développement pour les pays membres régionaux à faible revenu.
26. Basé sur les données de Xu et coll. (2021).
27. Voir : <https://cdn.github.org/umbraco/media/5354/g20-ieg-report-on-strengthening-mdbs-the-triple-agenda.pdf>
28. CNUCED, 2020 ; Ndikumana et Boyce, 2025.
29. Wickberg, 2013.
30. CNUCED, 2020.
31. . AfDB 2021a
32. Voir : <https://www.afdb.org/en/topics-and-sectors/initiatives-and-partnerships/african-beneficial-ownership-transparency-network>
33. Beardsworth et coll., 2022.
34. Pour une discussion détaillée des actions politiques en matière d'évaluation du capital naturel, voir Banque africaine de développement (2024c) : « Mesurer la richesse verte des nations : capital naturel et productivité économique en Afrique ».
35. Voir : https://www.visaopenness.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/2024_AVOI_final_R3_20nov24_2.pdf
36. Voir la Politique nationale d'éthique et de lutte contre la corruption du Kenya et la Stratégie nationale de lutte contre la corruption en Afrique du Sud (2020-2030).
37. CNUCED 2024.
38. CNUCED 2025.
39. FMI 2018.
40. OCDE 2017.
41. UNU-WIDER 2025.
42. IBFD 2023.

43. Réseau pour la justice fiscale 2024.
44. Ndikumana et Boyce 2025.
45. Voir les conclusions de la Commission d'enquête sur la captation d'État 2021.
46. Atuobi 2007; Martin et Solomon 2016, Ndikumana et Boyce 2025, Hangalima 2023; Dikmen et Çiçek 2023; Ozor et Nyambane 2020; FMI 2011; Griffone et coll. 2023.
47. OCDE, CUA et ATAF 2023.
48. Jahnke et Weissner 2019.
49. Boly et coll. 2020.
50. Ezeoha et al. 2023.
51. Il s'agit des impôts prélevés par plus d'une juridiction - fédérale, étatique et municipale - sur le même revenu déclaré, la même transaction financière ou le même actif.
52. Okunogbe et Santoro 2022.
53. GRA 2023.
54. <https://www.ataftax.org/impact-story-boosting-zambia-mining-revenue-through-tax-audits-transfer-pricing-legislation-and-license-valuation>.
55. <https://www.sars.gov.za/latest-news/media-release-sars-is-committed-to-serving-south-africans/>.
56. République centrafricaine, Cabo Verde, Djibouti, Érythrée, Maurice, Mozambique, Namibie, Rwanda, Sénégal, Sud-Soudan et Zimbabwe.
57. Banque mondiale 2017.
58. Johnstone 2022.
59. <https://www.iied.org/formalising-artisanal-cobalt-mining-drc-much-work-remains>.
60. Voir Adam et Simpasa (2009), pour le cas de la Zambie.
61. https://www.afdb.org/sites/default/files/2022/12/14/afdb_acmcs_concise_final_report_23_july_2022_isc.pdf.
62. <https://www.econstor.eu/bitstream/10419/249082/1/wp21-074.pdf>.
63. Voir Milej et Ogada (2024) pour le Kenya et Simwachela (2024) pour le cas de la Zambie. Ces cas ne sont pas propres à ces deux pays.
64. La tokenisation consiste à enregistrer les droits associés à actif sous forme de jeton numérique pouvant être détenu, vendu et échangé sur une blockchain.
65. <https://itweb.africa/content/5yONPvEr4zK7XWrb>.
66. <https://cointelegraph.com/magazine/tokenization-projects-transforming-farmers-lives-africa/>.
67. Afreximbank 2024.
68. Marcellus et coll. 2021.
69. Le seuil standard pour les réserves de change, tel qu'exigé par le Fonds monétaire international, correspond à au moins 3 mois de couverture des importations, et à plus de 100 % de la dette à court terme d'un pays. Cependant, ces seuils de référence sont soumis à d'autres facteurs, notamment les défis structurels et les chocs auxquels un pays est confronté à un moment donné, ce qui peut justifier une situation de « réserves excédentaires ».
70. Africa50 est un véhicule régional de financement à long terme, mis en place par les gouvernements africains et la Banque africaine de développement, afin de contribuer à combler le déficit de financement des infrastructures en Afrique.
71. <https://ichikowitzfoundation.com/storage/ays/ays2022.pdf>.
72. Canen et Wantchekon 2022.
73. <https://www.open-contracting.org/2024/06/03/strengthening-public-procurement-in-africa-a-conversation-with-joyeuse-uwingeneye/>; <https://www.open-contracting.org/2023/11/07/the-3-revolutions-of-public-procurement-in-africa/>.
74. Pagano et Jappelli 1993; Galindo et Miller 2001; Kallberg et Udell 2003; Triki et Gajigo 2014.
75. FMI et Banque mondiale 2025.
76. Afreximbank 2025.
77. Bai et coll. 2024.
78. Fadiran et Akanbi 2016; Acemoglu et coll. 2001; Hall et Jones 1999.
79. Beine et coll. 2008.
80. Cerna 2023; Lewis et Pettersson 2009.
81. Lewis et Pettersson 2009.
82. Khemani 2019; Finan, Olken, et Pande 2015.
83. Banque mondiale 2018; Finan, Olken et Pande 2015.
84. Certains pays ne consacrent aucune part identifiable du budget aux activités d'EFTP, tandis que d'autres y consacrent 15 %. Nous supposons qu'une allocation moyenne de 5 % pourrait contribuer à stimuler le développement des compétences.
85. Naidoo 2004.
86. Saint 2009.
87. Hertzog 2017.
88. Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement 2024.
89. Anon (2015), cité dans Zimbabwe Election Support Network (2019). Disponible à l'adresse <https://www.zesn.org.zw/wp-content/uploads/2019/10/ZESN-Position-Paper-on-Diaspora-Voting.pdf>.

REFERENCES

- Acemoglu, D., S. Johnson, et J.A. Robinson. 2001. "The Colonial Origins of Comparative Development: An Empirical Investigation." *American Economic Review* 91 (5): 1369–1401.
- Adam, C., et A. M. Simpasa. 2009. "Harnessing Resource Revenues for Prosperity in Zambia." OxCarre Research Paper 36, Oxford Centre for the Analysis of Resource Rich Economies.
- Adeseye, A. 2021. "The Effect of Migrants Remittance on Economy Growth in Nigeria: An Empirical Study." *Open Journal of Political Science* 11: 99–122. <https://doi.org/10.4236/ojps.2021.111007>.
- AfDB (Banque africaine de développement). 2021. *African Economic Outlook 2021: From Debt Resolution to Growth: The Road Ahead for Africa*. Abidjan, Côte d'Ivoire: Banque africaine de développement.
- AfDB (Banque africaine de développement). 2024a. *Africa's Macroeconomic Performance and Outlook 2024*. Abidjan, Côte d'Ivoire: Banque africaine de développement.
- AfDB (Banque africaine de développement). 2024b. *African Economic Outlook 2024: Driving Africa's Transformation: The Reform of the Global Financial Architecture*. Abidjan, Côte d'Ivoire: Banque africaine de développement.
- AfDB (Banque africaine de développement). 2024c. *Measuring the Green Wealth of Nations: Natural Capital and Economic Productivity in Africa*. Abidjan, Côte d'Ivoire: AfDB.
- AfDB (Banque africaine de développement), AUC (Commission de l'Union africaine), et AUDA-NEPAD (Agence de développement de l'Union africaine – Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique). 2025. *Strategic Framework on Key Actions to Achieve Inclusive Growth and Sustainable Development in Africa*.
- Afreximbank (Banque africaine d'import-export). 2024. *Africa Trade Report. Climate Implications of the AfCFTA Implementation*. Le Caire: Afreximbank.
- Afreximbank (Banque africaine d'import-export). 2025. *African Debt Outlook: A Ray of Optimism*. Le Caire: Afreximbank.
- Anon. 2015. Cited in Zimbabwe Election Support Network (2019), "Diaspora Voting." <https://www.zesn.org.zw/wp-content/uploads/2019/10/ZESN-Position-Paper-on-Diaspora-Voting.pdf>.
- Atuobi, S.M. 2007. "Corruption and State Instability in West Africa: An Examination of Policy Options." KAIPTC Occasional Paper No. 21: 1–24.
- Bai, G., Z. Chai, C. Ling, S. Wang, J. Lu, N. Zhang, et L. Zhao. 2024. "Beyond Efficiency: A Systematic Survey of Resource-Efficient Large Language Models." *arXiv Preprint arXiv:2401.00625*.
- Banque mondiale. 2017. *Home-Grown Technology Firms Help Drive eGovernment Expansion in East Africa*. Washington, DC: Banque mondiale.
- Banque mondiale. 2018. *World Development Report 2018: Learning to Realize Education's Promise*. Washington, DC: Banque mondiale. <https://www.worldbank.org/en/publication/wdr2018>.
- Banque mondiale. 2020. *The African Continental Free Trade Area: Economic and Distributional Effects*. Washington, DC: Banque mondiale. <https://doi.org/10.1596/978-1-4648-1559-1>
- Beardsworth, N., et coll. 2022. *Study on Political Cadres and the Financial Sustainability of Local Authorities*. Lusaka: Southern African Institute for Policy and Research (SAIPAR).
- Beine, M., Docquier, et H. Rapaport. 2008. "Brain Drain and Human Capital Formation in Developing Countries: Winners and Losers." *The Economic Journal* 118(528): 631–652.
- BloombergNEF. 2021. *The Cost of Producing Battery Precursors in the DRC*. New York: Bloomberg.
- Boly, A., S. Coulibaly, et E.N. Kéré. 2020. "Tax Policy, Foreign Direct Investment and Spillover Effects in Africa." *Journal of African Economies* 29 (3): 306–331.
- Canen, N., et L. Wantchekon. 2022. "Political Distortions, State Capture, and Economic Development in Africa." *Journal of Economic Perspectives* 36 (1): 101–124. <https://doi.org/10.1257/jep.36.1.101>.
- Cerna, L., et M. H. Chou. 2023. "Politics of Internationalization and the Migration–Higher Education Nexus." *Globalisation, Societies, and Education* 21(2): 222–235.
- Changalima, I.A., et A.E. Mdee. 2023. "Procurement Skills and Procurement Performance in Public Organizations: The Mediating Role of Procurement Planning." *Cogent Business & Management* 10 (1): 2163562.
- CNUCED (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement). 2020. *Economic Development in Africa Report 2020: Tackling Illicit Financial Flows for Sustainable Development in Africa*. Genève: CNUCED.
- CNUCED (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement). 2024. *Global Economic Fracturing and Shifting Investment Patterns*. Genève: CNUCED.

- CNUCED (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement). 2025. *Global Investment Trends Monitor*. Genève: CNUCED.
- Cust, J., et A. Zeufack. 2023. *Africa's Resource Future: Harnessing Natural Resources for Economic Transformation during the Low-Carbon Transition*. Africa Development Forum. Washington, DC: Banque mondiale.
- Dikmen, S., et H. G. Çiçek. 2023. "Fighting Against Corruption and Bribery in Public Procurements During the COVID-19 Pandemic." In *The Ethics of Bribery: Theoretical and Empirical Studies*, édité par R. W. McGee et S. Benk, 309–328. Cham: Springer International Publishing. https://doi.org/10.1007/978-3-031-17707-1_18.
- EAC (Communauté d'Afrique de l'Est). 2023. *Trade and Investment Report 2023*.
- Ezeoha, A., A. Igwe, C. Okoyezu, et C. Uche. 2023. "The Fiscal Effects of Armed Conflicts in Africa." *African Development Review* 35(4): 444–456.
- Fadiran, D. O., et O. A. Akanbi. 2018. "Institutional Approach to Debt Determination: The Nigerian Case." *International Journal of Sustainable Economy* 10 (1): 41–60.
- Fang, X., S. Kothari, C. McLoughlin, et M. Yenice. 2020. "The Economic Consequences of Conflict in Sub-Saharan Africa." Working Paper, Fonds monétaire international, Washington, DC.
- Finan, F., B. A. Olken, et R. Pande. 2015. "The Personnel Economics of the State." Working Paper 21825, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA. <https://www.nber.org/papers/w21825>.
- FMI (Fonds monétaire international). 2011. IMF Country Report No. 11/346. Washington, DC: FMI. <https://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2011/cr11346.pdf>.
- FMI (Fonds monétaire international). 2017. "Increasing to Large and Volatile Capital Flows: The Role of Macroeconomic Policies." Policy Paper, FMI, Washington, DC.
- FMI (Fonds monétaire international). 2018. *Governance, Institutions and Emergence*. Washington, DC: FMI.
- FMI (Fonds monétaire international) et Banque mondiale. 2021. *Stepping UP Domestic Resource Mobilization: A New Joint Initiative from the IMF and the World Bank*. Washington, DC: FMI et Banque mondiale.
- GRA (Ghana Revenue Authority). 2023. *Annual Report 2023*.
- Galindo, A., et M. Miller. 2001. "Can Credit Registries Reduce Credit Constraints? Empirical Evidence on the Role of Credit Registries in Firm Investment Decisions." Working Paper, Banque interaméricaine de développement, Washington, DC.
- Global Witness. 2018. *Take the Future: Shell's Scandalous deal for Nigeria's Oil*. Londres: Global Witness. https://gw.cdn.ngo/media/documents/Take_the_Future_.pdf.
- Griffore, K.A., A. Bowra, S.J. Guilcher, et J. Kohler. 2023. "Corruption Risks in Health Procurement During the COVID-19 Pandemic and Anti-Corruption, Transparency and Accountability (ACTA) Mechanisms to Reduce These Risks: A Rapid Review." *Globalization and Health* 19 (1): 91.
- Hall, R.E., et C.I. Jones. 1999. "Why Do Some Countries Produce So Much More Output per Worker Than Others?" *The Quarterly Journal of Economics* 114 (1): 83–116.
- Hertzog, M.J. 2017. *Protections of Tenure and Academic Freedom in the United States: Evolution and Interpretation*. Cham: Springer.
- IBFD (International Bureau of Fiscal Documentation). 2023. *IBFD Report*. <https://financing.desa.un.org/sites/default/files/2023-08/IBFD%20Report%20-%20final.pdf>.
- Jahnke, B., et R. A. Weisser. 2019. "How Does Petty Corruption Affect Tax Morale in Sub-Saharan Africa?" *European Journal of Political Economy* 60: 101751. <https://doi.org/10.1016/j.ejpoleco.2018.09.003>.
- Johnstone, S. 2022. "It Takes a Whole Society: Why Hong Kong's ICAC Cannot Succeed Alone." <https://www.emerald.com/insight/content/doi/10.1108/pap-05-2022-0042/full/html>.
- Kallberg, J. G., et G. F. Udell. 2003. "The Value of Private Sector Business Credit Information Sharing: The U.S. Case." *Journal of Banking & Finance* 27 (3): 449–469. [https://doi.org/10.1016/S0378-4266\(02\)00387-4](https://doi.org/10.1016/S0378-4266(02)00387-4).
- Khemani, S. 2019. "What Is State Capacity?" Policy Research Working Paper 8734, Banque mondiale, Washington, DC.
- Lewis, M. A., et G. Pettersson. 2009. "Governance in Health Care Delivery: Raising Performance." Policy Research Working Paper 5074, Banque mondiale, Washington, DC. <https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/598881468161366551/governance-in-health-care-delivery-raising-performance>.
- Marcellus, I., et coll. 2021. *Recapitalization and Competition of Commercial Banks: Evidence from Selected Sub-Saharan African Countries*.

- Martin, M.E., et H. Solomon. 2016. "Understanding the Phenomenon of 'State Capture' in South Africa." *Southern African Peace and Security Studies* 5 (1): 21–35.
- Milej, T., et E. Ogada. 2024. *Upholding Judicial Independence in Kenya: Challenges, Context and Solutions*.
- Ministère fédéral de la Coopération économique allemand. 2024. <https://www.bmz.de/en/news/press-releases/germany-and-morocco-strengthen-cooperation-migration-197372>.
- Naidoo, J.P. 2004. *Educational Decentralization and School Governance in South Africa: From Policy to Practice*. Université Harvard.
- Ndikumana, L., et J. K. Boyce. 2025. *New Estimates of Capital Flight from African Countries, 1970–2022*. Amherst, MA: Political Economy Research Institute, Université du Massachusetts à Amherst.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). 2017. *Trust and Public Policy*. Paris: OECD Publishing.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), AUC (Commission de l'Union africaine), et ATAF (African Tax Administration Forum). 2023. *Revenue Statistics in Africa 2023*. Paris: OECD Publishing. <https://doi.org/10.1787/15bc5bc6-en-fr>.
- Ohnsorge, F., et S. Yu, eds. 2021. *The Long Shadow of Informality: Challenges and Policies*. Washington, DC: Banque mondiale.
- Okunogbe, O., et F. Santoro. 2022. "Increasing Tax Collection in African Countries: The Role of Information Technology." *Journal of African Economies* 32 (Supplément 1): i57–i83.
- Ozor, N., et A. Nyambane. 2020. *The State of Open Contracting in Selected African Countries*. Nairobi: African Technology Policy Studies Network (ATPS).
- Pagano, M., et T. Jappelli. 1993. "Information Sharing in Credit Markets." *Journal of Finance* 48 (5): 1693–1718.
- République d'Afrique du Sud. 2021. *Judicial Commission of Inquiry into State Capture Report*, Vols. I–VI. Pretoria. <https://www.statecapture.org.za/site/information/reports>.
- Rödl & Partner. 2018. "Kenya: Impact of Technology on Tax Administration." Récupéré à partir de <https://www.roedl.com/insights/impact-technology-tax-administration>.
- Saint, W. 2009. "Legal Frameworks for Higher Education Governance in Sub-Saharan Africa." *Higher Education Policy* 22(4): 523–550.
- Simwatachela, M. 2024. "The Dual Legal System and Its Effects in the Administration of Justice in Zambia." *Beijing Law Review* 15: 285–294.
- Tax Justice Network. 2024. *Profit Shifting by Multinational Corporations: Evidence from Transactional Data in Nigeria*.
- Triki, T., et O. Gajigo. 2014. "Credit Bureaus and Registries and Access to Finance: New Evidence from 42 African Countries." *Journal of African Development* 16 (2): 73–101.
- UNU-WIDER (Université des Nations unies – World Institute for Development Economics Research). 2025. *Implications of the International Financial Architecture Reform for Fragile and Conflict Affected States*. Helsinki: UNU-WIDER.
- Wickberg, S. 2013. "Literature Review on Costs of Corruption for the Poor." U4 Expert Answers 382. Bergen, Norvège: U4 Anti-Corruption Research Centre, Transparency International, Christian Michelsen Institute.
- Xu, J., R. Marodon, X. Ru, X. Ren, et X. Wu. 2021. "What Are Public Development Banks and Development Financing Institutions?—Qualification Criteria, Stylized Facts, and Development Trends." *China Economic Quarterly International* 1(4): 271–294. <https://doi.org/10.1016/j.ceqi.2021.10.001>.



Malgré l'amélioration de sa performance économique en 2024, la croissance de l'Afrique reste fragile dans un contexte de chocs multiples et d'incertitude mondiale croissante. Dans l'ensemble du continent, la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel s'est légèrement accélérée, passant de 3,0% en 2023 à 3,3% en 2024, grâce à la vigueur des dépenses publiques et de la consommation privée. Cette accélération en 2024 est particulièrement forte dans 29 des 54 pays africains, auxquels il faut ajouter 10 autres pays dont la croissance s'est accélérée de plus d'un point de pourcentage entre 2023 et 2024.

La pléthore de nouveaux tarifs douaniers imposés par les États-Unis et les mesures de rétorsion annoncées ou mises en œuvre par ses partenaires commerciaux en avril ont généré des chocs supplémentaires, qui ont compliqué un paysage macroéconomique mondial déjà complexe. Malgré ces vents contraires, la croissance de l'Afrique devrait s'accroître, passant de 3,3% en 2024 à 3,9% en 2025, pour se raffermir en 2026 à 4% en 2026. Même en tenant compte du choc provoqué par ces tarifs et l'incertitude qu'il a provoqué, les taux de croissance projetés pour l'Afrique en 2025 et 2026 dépasseront la moyenne mondiale et celle des autres régions, à l'exception des économies asiatiques émergentes ou en développement. Vingt-et-un pays africains verront leur production augmenter de plus de 5% en 2025, et quatre d'entre eux (l'Éthiopie, le Niger, le Rwanda et le Sénégal) pourraient atteindre le seuil minimum de 7% de croissance requis pour lutter contre la pauvreté et parvenir à une croissance inclusive et à un développement durable. Ces tendances positives démontrent la résilience continue de certaines économies africaines, même en cas de chocs récurrents et cumulés, et de baisse de l'aide publique au développement et d'autres flux financiers extérieurs.

Cependant, ces perspectives de croissance de l'Afrique restent soumises à des risques considérables, même si certains pays pouvaient être capables de maintenir des taux de croissance plus élevés à moyen terme. Ces risques comprennent la restriction des échanges commerciaux, qui pourrait décélérer la croissance en réduisant l'activité commerciale et économique. De façon indirecte, cette décélération pourrait aussi affecter les canaux financiers et l'investissement en réduisant l'appétit des investisseurs pour le risque, avec comme conséquence une inversion des flux de capitaux. L'inflation, qui persiste en Afrique et reflète des goulets d'étranglement profondément ancrés dans l'offre intérieure et l'impact affaibli de la politique monétaire sur les pressions inflationnistes liées à l'offre, pourrait freiner le rebond de la croissance prévu. À ces risques, s'ajoutent la persistance et l'escalade des conflits régionaux susceptibles d'affecter la reprise hésitante de l'Afrique.

La lenteur de la transformation socio-économique de l'Afrique reste un paradoxe. Malgré une pauvreté très répandue, l'Afrique dispose d'une grande diversité de ressources. Son capital naturel, son capital humain, son capital commercial et son capital financier, s'ils sont exploités adéquatement, pourraient offrir les conditions nécessaires à une transformation rapide. Par exemple, l'Afrique abrite 30% des réserves minérales totales du monde, plus de 65% des terres arables non cultivées, plus de 624 millions d'hectares de forêts et certains des plus longs fleuves du monde, le Nil (n° 1) et le Congo (n° 9). La jeunesse de sa population est l'un de ses principaux atouts : plus de 60% de sa population a moins de 25 ans et, selon les projections, le continent pourrait abriter un quart de la population mondiale en 2050.

Des politiques adéquates et bien ordonnées pourraient aider l'Afrique à mobiliser 1 430 milliards de dollars de ressources intérieures supplémentaires par an, provenant de sources de recettes fiscales et non fiscales, et d'une réduction des fuites de ressources. Cette mobilisation va requérir des réformes importantes qui permettront d'exploiter les vastes ressources du continent. Par exemple, en améliorant l'application des réglementations existantes et en renforçant l'efficacité de l'administration fiscale grâce à la technologie numérique, l'Afrique peut mobiliser en 2025-29 469,4 milliards de dollars supplémentaires par an, soit 14,4% du PIB, en ressources fiscales. De plus, si elle réduit les flux financiers illicites et la corruption, s'attaque au transfert international des bénéfices et plaide pour une meilleure évaluation des risques souverains, l'Afrique pourrait conserver plus qu'assez de capitaux pour combler son déficit de financement et réaliser les ODD. Mais s'attaquer aux fuites de ressources implique d'investir dans une meilleure saisie des données, dans les systèmes nécessaires au suivi, au contrôle et à l'évaluation des sorties, et dans des mécanismes d'information du public afin d'améliorer la transparence et la redevabilité.

African Development Bank Group

Avenue Joseph Anoma
01 BP 1387 Abidjan 01
Côte d'Ivoire
www.afdb.org



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT

